

LA FORCE DU COLLECTIF

PLAN D'ACTION
GOUVERNEMENTAL
EN ÉCONOMIE SOCIALE
2020-2025



LA FORCE DU COLLECTIF

PLAN D'ACTION

GOUVERNEMENTAL

EN ÉCONOMIE SOCIALE

2020-2025

Une version accessible de ce document
est en ligne sur le site Québec.ca.

Si vous éprouvez des difficultés techniques,
veuillez communiquer avec
la Direction des communications
à equipeweb@economie.gouv.qc.ca.

Pour plus d'information :

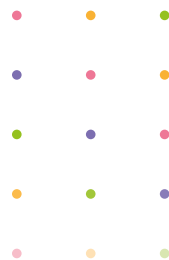
Direction des communications
Ministère de l'Économie et de l'Innovation
710, place D'Youville, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4

Téléphone : 418 691-5698
Télécopieur : 418 644-0118
Sans frais : 1 866 680-1884
Courriel : info@economie.gouv.qc.ca
Site Web : economie.gouv.qc.ca

Dépôt légal – Novembre 2020
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-87904-6 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-87905-3 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2020

TABLE DES MATIÈRES



MESSAGE DE LA MINISTRE DÉLÉGUÉE
AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

FAITS SAILLANTS

INTRODUCTION.....	1
L'ÉCONOMIE SOCIALE AU QUÉBEC.....	2
QUELQUES EXEMPLES D'ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE	6
LES GRANDS DÉFIS AU QUÉBEC.....	11
ÉNONCÉ DE VISION, OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET AXES D'INTERVENTION.....	17
AXE 1 : APPUYER LES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE DANS LEUR RÉPONSE AUX BESOINS DES INDIVIDUS ET DES COLLECTIVITÉS.....	21
1.1 Renforcer le continuum de services d'accompagnement.....	21
1.2 Accentuer la reprise collective d'entreprises.....	25
1.3 Intensifier le développement de secteurs stratégiques	27
AXE 2 : INNOVER ET INVESTIR EN MISANT SUR LES FORCES DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE.....	33
2.1 Accroître l'adoption de pratiques d'affaires innovantes	33
2.2 Stimuler la capitalisation et l'investissement	35
AXE 3 : METTRE EN VALEUR L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF	41
3.1 Sensibiliser la population à l'entrepreneuriat collectif	41
3.2 Faciliter l'acquisition et le transfert de connaissances sur les entreprises d'économie sociale.....	44
COORDINATION ET ÉVALUATION DE L'INTERVENTION PUBLIQUE	49
La table des partenaires en économie sociale.....	49
Le comité interministériel en économie sociale	50
Le suivi et l'évaluation du plan d'action.....	50
CONCLUSION.....	51
ANNEXE 1 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MESURES DU PLAN D'ACTION.....	52
ANNEXE 2 LES SECTEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE.....	55
ANNEXE 3 CONSULTATIONS MENÉES DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION	58



MESSAGE DE LA MINISTRE DÉLÉGUÉE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL



Les entreprises d'économie sociale ont démontré maintes fois leur capacité de mobiliser les gens pour répondre aux besoins des individus et des collectivités, stimuler l'activité économique et créer de nombreux emplois. En favorisant la prise en charge du développement local et régional par les citoyens et l'édification d'une économie plurielle, elles ont façonné la société québécoise comme nulle part ailleurs en Amérique du Nord.



Bien ancrées dans leur milieu, les 11 200 entreprises d'économie sociale du Québec procurent de l'emploi à plus de 220 000 personnes. Ce faisant, elles offrent un large éventail de services et de produits dans des secteurs variés, allant de l'agroalimentaire jusqu'à la finance en passant par la foresterie et les soins à la personne. Ces activités contribuent à la vitalité de nos régions grâce à l'attraction et à la rétention de la population partout au Québec, en plus d'encourager la production et la transformation locales.

S'inspirant des meilleures pratiques de soutien à l'entrepreneuriat collectif adoptées dans le monde de même que des recommandations des intervenants clés du Québec, le Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2020-2025 comprend un ensemble de programmes et de mesures à mettre en œuvre pour accélérer la création de nouvelles entreprises d'économie sociale et le développement de celles déjà en place. Ces leviers leur feront bénéficier de quelque 3 500 activités d'accompagnement et de financement. Ils entraîneront des investissements de l'ordre de 520 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.

La transformation rapide de l'économie, sous l'impulsion des technologies numériques et des changements d'habitudes de consommation, pose de nombreux défis aux entreprises d'économie sociale. Le présent plan vise donc également à bien les accompagner dans l'adaptation de leur modèle d'affaires de même qu'à stimuler chez elles l'innovation et l'investissement afin d'assurer leur croissance et leur pérennité.

Ce nouveau plan d'action apportera sans aucun doute des solutions concertées et novatrices à plusieurs enjeux de société, tels que le virage vers une économie plus verte, l'autonomie alimentaire, le défi démographique, la reprise collective d'entreprises essentielles à la vitalité des communautés, l'insertion socioprofessionnelle des personnes éloignées du marché du travail ainsi que la diminution des inégalités sociales.

C'est par la force de la synergie que nous pourrons créer de la richesse au profit de tous les Québécois !

Marie-Eve Proulx

Ministre déléguée au Développement économique régional
et ministre responsable des régions de Chaudière-Appalaches,
du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine



FAITS SAILLANTS

UNE VISION MOBILISATRICE

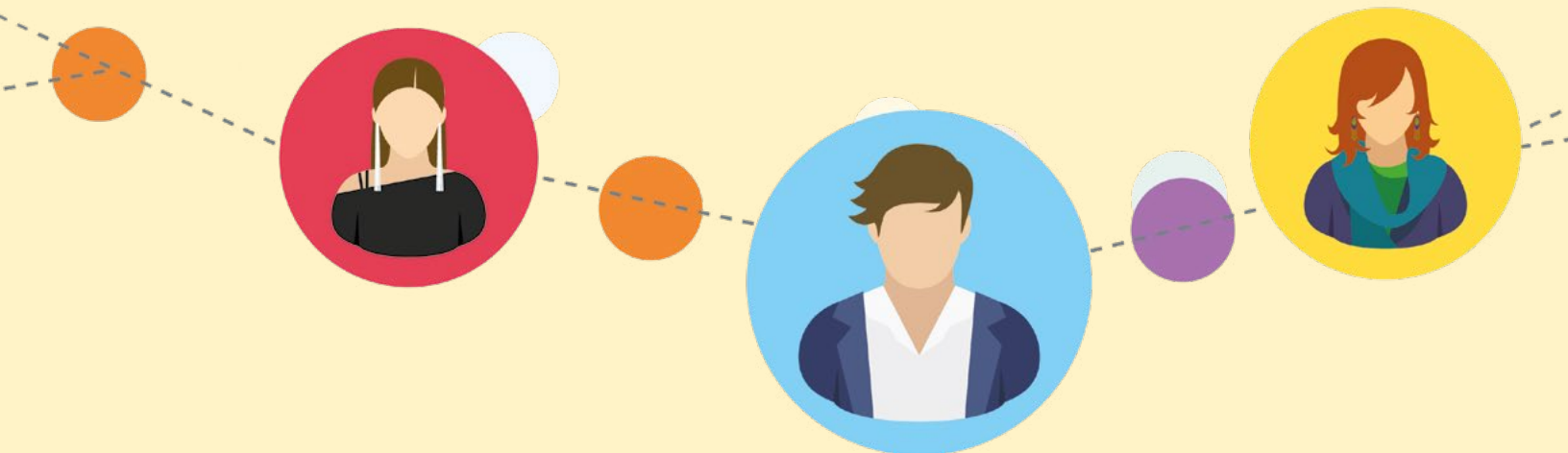
- Positionner les entreprises d'économie sociale comme des acteurs essentiels à la vitalité socioéconomique du Québec par leur réponse adaptée et durable aux besoins des individus et des collectivités.

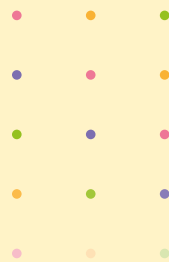
TROIS OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Mobiliser les entreprises d'économie sociale pour accroître leur réponse aux besoins de la population.
- Stimuler l'innovation des entreprises d'économie sociale dans leurs pratiques d'affaires et leurs investissements.
- Mettre en valeur l'entrepreneuriat collectif comme moyen de créer de la richesse au bénéfice de tous.

UN PLAN D'ACTION REPOSANT SUR LE PARTENARIAT ET LA COLLABORATION

- Renforcer le partenariat avec les acteurs de l'écosystème québécois de l'économie sociale, tant des milieux coopératif et mutualiste que de celui des organismes à but non lucratif en économie sociale.
- Accentuer la synergie avec les acteurs locaux et régionaux de tous les secteurs pour optimiser l'apport des entreprises d'économie sociale.





UN APPORT ACCRU DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE À QUATRE PRIORITÉS POUR LE QUÉBEC

- La réponse au défi démographique par des services à la personne et la reprise collective.
- L'innovation et les technologies.
- L'autonomie alimentaire.
- L'économie circulaire et l'environnement.

QUATRE TYPES D'INTERVENTIONS ET 25 MESURES

- Procurer un accompagnement spécialisé aux entreprises d'économie sociale à toutes les étapes de leur développement.
- Assurer un financement répondant aux besoins particuliers de capitalisation des entreprises d'économie sociale pour la réalisation de projets de démarrage, de croissance, d'investissement et d'innovation.
- Intensifier le développement de secteurs stratégiques d'avenir en entrepreneuriat collectif.
- Valoriser l'économie sociale et accentuer le transfert de connaissances vers les entreprises et les acteurs de soutien à l'économie sociale.

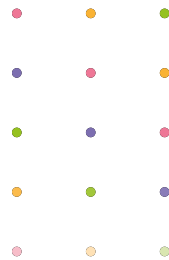
UN PLAN D'ACTION QUINQUENNAL DE 137 MILLIONS DE DOLLARS

Les résultats visés sur cinq ans :

- 3 500 activités d'accompagnement et de financement d'entreprises.
- 520 millions de dollars en investissements totaux.

INTRODUCTION





L'économie sociale occupe une place importante dans l'économie du Québec. Elle joue un rôle majeur dans la vitalité des régions et la réponse aux besoins des individus. Les entreprises d'économie sociale, aussi appelées entreprises collectives, offrent un large éventail de produits et services essentiels à la population québécoise.

L'entrepreneuriat collectif, par ses valeurs et son fonctionnement démocratique, est porteur d'une double mission en conjuguant l'économique et le social dans son action. Les entreprises d'économie sociale ont démontré au fil des années leur capacité particulière à répondre aux besoins des individus et des communautés en développant des activités économiques importantes. Ces entreprises auront su, dans nombre de situations, assurer des activités nécessaires à la vie quotidienne. Ce sont des entreprises mobilisatrices permettant de faire émerger un entrepreneuriat original basé sur la force du groupe et le regroupement des talents et des expertises.

En 2013, le gouvernement du Québec adoptait la Loi sur l'économie sociale (RLRQ, chapitre E-1.1.1). Cette loi concrétisait l'engagement de l'État québécois à valoriser et soutenir l'entrepreneuriat collectif. En 2015, pour donner suite aux grandes orientations de cette loi¹, le gouvernement du Québec lançait le Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020 (PAGES). Il visait principalement à mieux outiller les entreprises en économie sociale pour qu'elles puissent poursuivre leur développement et élargir leurs champs d'activité.

Le plan d'action 2015-2020 a fait l'objet d'un rapport d'évaluation réalisé par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) au 31 mars 2019². Les résultats de cette évaluation ont démontré la pertinence et les retombées importantes de ce plan d'action.

Le gouvernement du Québec entend dès lors poursuivre son partenariat avec les entreprises d'économie sociale afin qu'elles puissent atteindre leur plein potentiel et, plus précisément, apporter une contribution majeure à la prospérité de l'économie du Québec et au bien-être de ses citoyens. Il est donc proposé un nouveau plan d'action s'échelonnant sur cinq ans, soit de 2020 à 2025.

1 L'article 10 de la Loi précise que le gouvernement est tenu de réviser le plan d'action en économie sociale tous les cinq ans. Il peut toutefois reporter, pour une période d'au plus deux ans, un exercice de révision.

2 Direction des programmes et de l'évaluation du ministère de l'Économie et de l'Innovation, *Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020 – Rapport d'évaluation des résultats pour la période du 29 mai 2015 au 31 mars 2019*, octobre 2019.



L'ÉCONOMIE SOCIALE AU QUÉBEC

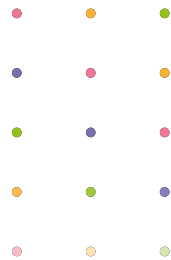
DÉFINITION

Selon la Loi sur l'économie sociale (RLRQ, chapitre E-1.1.1), les entreprises d'économie sociale exercent des activités économiques à des fins sociales, c'est-à-dire qu'elles vendent ou échangent des biens et services dans le but de répondre aux besoins de leurs membres ou des communautés qui les accueillent. Elles ne visent pas à proprement parler le profit pécuniaire. Les entreprises d'économie sociale sont exploitées par une coopérative, une mutuelle ou un organisme à but non lucratif conformément aux principes de fonctionnement suivants³ :

- Leur but premier est de répondre aux besoins de leurs membres ou de la collectivité.
- Elles ne sont pas sous le contrôle décisionnel d'un ou de plusieurs organismes publics.
- Leurs règles prévoient une gouvernance démocratique par les membres.
- Ces entreprises aspirent à une viabilité économique.
- Elles suivent des règles qui interdisent ou limitent la distribution des surplus générés par leurs activités économiques.
- En cas de fermeture ou de vente, le reliquat de leurs biens doit être dévolu à un organisme partageant des objectifs semblables et établi au Québec.

Les entreprises d'économie sociale, aussi appelées entreprises collectives, sont issues de la mobilisation et de la volonté entrepreneuriale de personnes ou d'organisations qui mettent en place une entreprise pour combler leurs besoins communs. Ces besoins peuvent être engendrés par l'absence de produits ou services, ou la difficulté à en obtenir, ou encore naître de la volonté d'améliorer les conditions de vie et de développer de nouvelles idées. Les entreprises collectives peuvent être dirigées par les membres d'une collectivité, leurs employés, leurs fournisseurs ou leurs clients, ou encore un amalgame de ces possibilités.

³ Loi sur l'économie sociale, article 3.



PORTRAIT⁴

Le Québec compte près de 11 200 entreprises d'économie sociale. De concert avec leurs filiales, elles génèrent des revenus de 47,8 milliards de dollars et emploient 220 000 salariés à travers le Québec. Elles comptent aussi 13,4 millions de membres et d'adhérents, dont 12,8 millions sont des individus et 626 000, des organisations.

Portrait par type d'entreprises⁵

Organismes à but non lucratif	Coopératives non financières	Coopératives financières et mutuelles
Entreprises : 8 400	Entreprises : 2 400	Entreprises : 350
Revenus : 8,4 G\$	Revenus : 18,2 G\$	Revenus : 21,2 G\$
Salariés : 135 300	Salariés : 39 700	Salariés : 45 000
Membres : 4,5 M	Membres : 2,4 M	Membres : 6,5 M

Note : Les éléments G et M signifient respectivement milliards et millions.

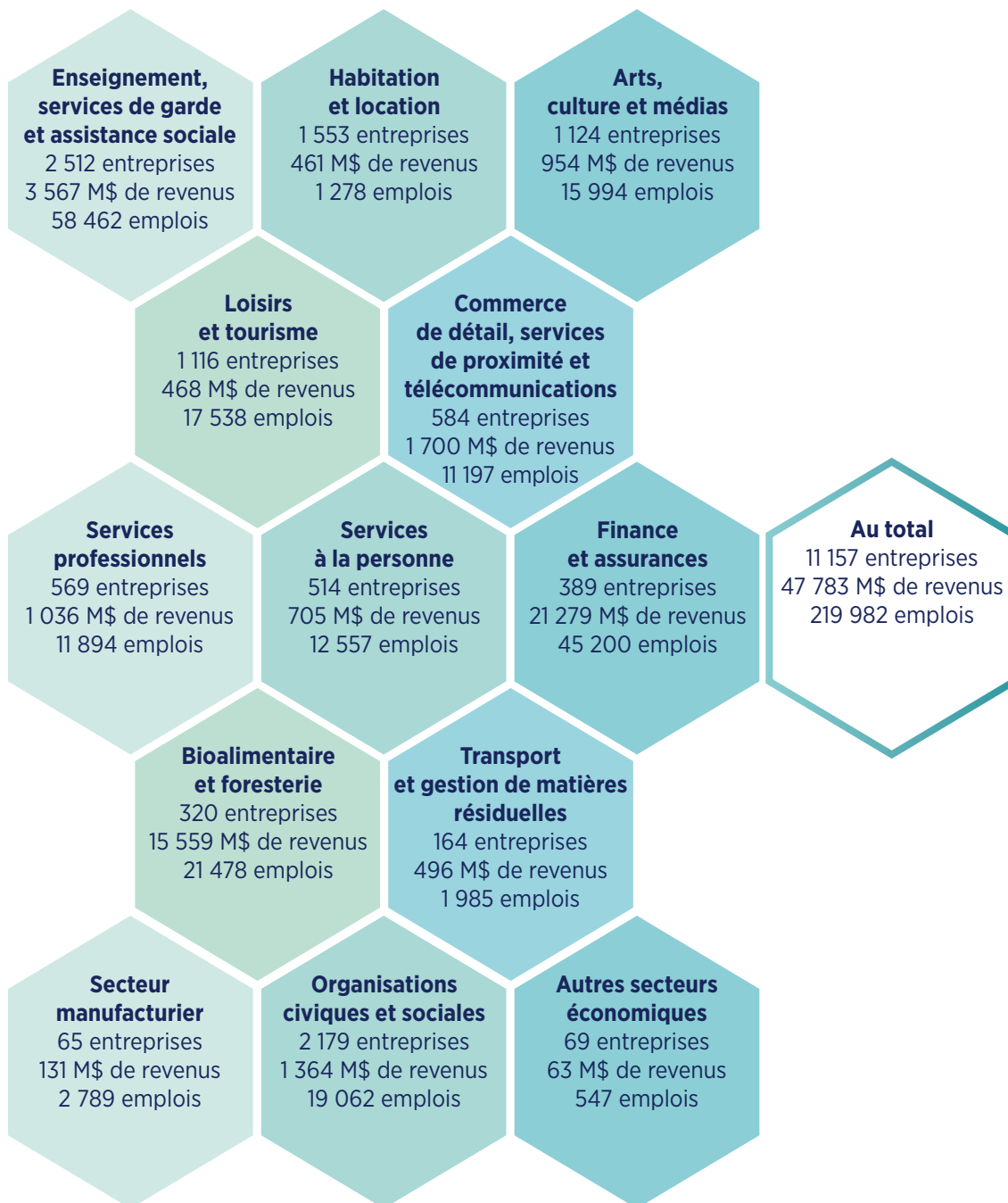
Les entreprises d'économie sociale sont actives dans une grande diversité de secteurs économiques. Elles sont au service des individus et des communautés, que ce soit pour leurs besoins personnels, de consommation, de divertissement ou même d'entrepreneuriat. Dans son portrait de l'économie sociale de 2016, l'Institut de la statistique du Québec a exprimé l'étendue des secteurs d'activité des entreprises d'économie sociale en les regroupant en 13 grandes familles⁶.

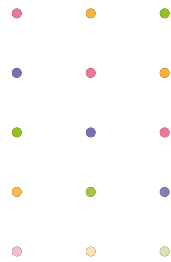
4 Les données présentées dans cette section sont tirées de : Institut de la statistique du Québec, *L'économie sociale au Québec – Portrait statistique 2016*, avril 2019.

5 Institut de la statistique du Québec, *L'économie sociale au Québec – Portrait statistique 2016*, avril 2019, p. 21.

6 Les treize familles sont détaillées à l'annexe 2.

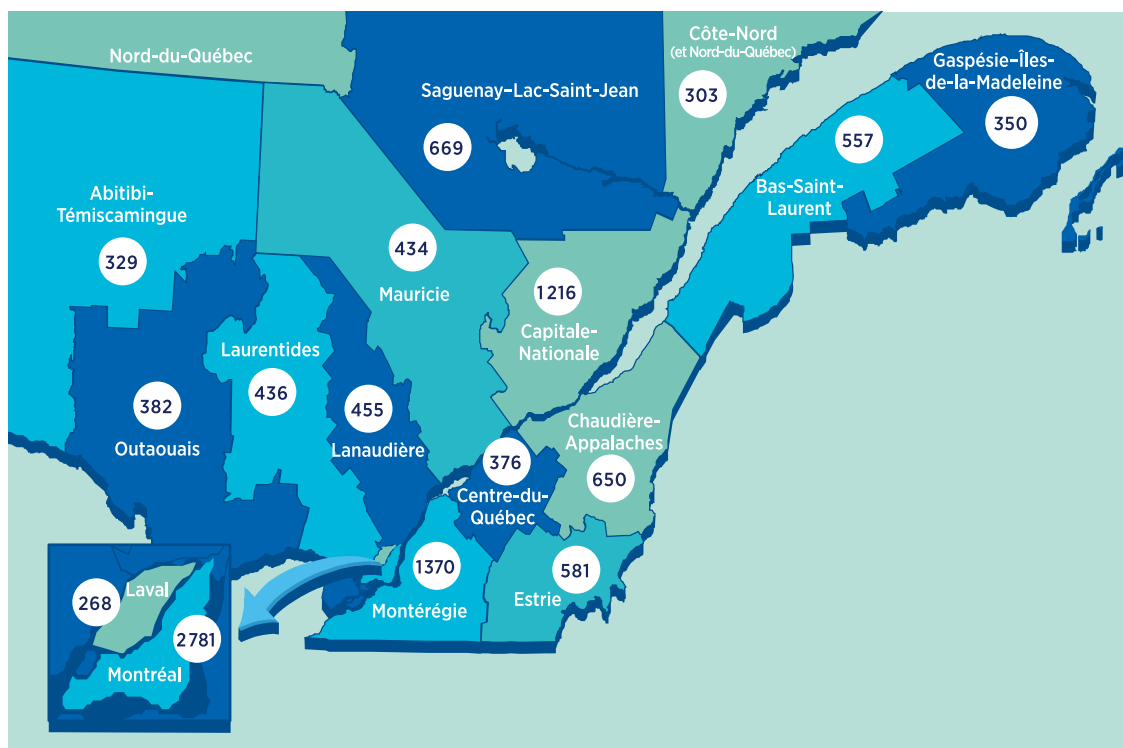
Secteurs de l'économie sociale





Les entreprises d'économie sociale sont présentes dans toutes les régions du Québec, tant dans les milieux urbains et ruraux qu'au sein des communautés des Premières Nations et inuites. En 2016, 64 % de ces entreprises étaient situées à l'extérieur des régions de Montréal et de la Capitale-Nationale.

Répartition régionale des entreprises



À l'image des entreprises traditionnelles, la majorité des entreprises d'économie sociale sont de petites entreprises, puisque 65 % d'entre elles comptent moins de 10 employés salariés et que 64 % ont des revenus inférieurs à 500 000 \$.

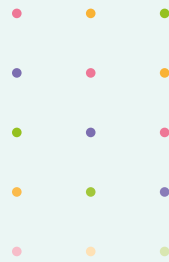
Toutefois, on observe dans certains secteurs la présence d'entreprises collectives de grande taille, notamment dans la finance (épargne et crédit), l'assurance et le bioalimentaire. Environ 250 entreprises comptent plus de 100 employés salariés, et près de 400 entreprises ont des revenus de 10 millions de dollars ou plus. Dans ces secteurs près d'une dizaine d'entreprises sont parmi les chefs de file au Québec.

Enfin, les entreprises d'économie sociale sont stables et durables, car une part importante exerce leurs activités depuis plus de 10 ans (85 %) et même plus de 30 ans (39 %). En comparaison, le pourcentage des entreprises traditionnelles en activité depuis plus de 10 ans est beaucoup moins élevé (43 %)⁷.

⁷ Source : https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/science-technologie-innovation/financement_pme/2017/tab_32_1.htm.

QUELQUES EXEMPLES D'ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE





MULTI SERVICES, UNE RÉPONSE ADAPTÉE AUX BESOINS DES PERSONNES ÂGÉES VIVANT À DOMICILE

Multi Services, une entreprise d'économie sociale d'aide à domicile (EESAD), a vu le jour en 1998 pour répondre aux besoins des personnes âgées qui ont fait le choix de vivre à domicile sur le territoire de la MRC de la Côte-de-Gaspé. Nul ne pouvait se douter que, 22 ans plus tard, cet organisme à but non lucratif serait une entreprise d'envergure dans son milieu.

En plus de rendre des services essentiels tels l'aide à la vie domestique, les soins d'assistance personnelle, le répit de jour et de nuit et la gestion de services alimentaires dans des résidences pour personnes âgées, Multi Services joue un rôle notable dans l'économie de la région et compte 300 travailleurs à son service. Ses retombées économiques et sociales sont majeures dans la collectivité. Plus de 2 400 clients utilisent ses services, ce qui représente plus de 220 000 heures-services.

Développer, innover, s'adapter, s'assurer de répondre aux besoins des personnes âgées, offrir de bonnes conditions de travail à ses préposées, voilà les raisons d'être de l'entreprise.

Avec les autres EESAD du Québec et de nombreux partenaires, Multi Services est un acteur incontournable du soutien à domicile. L'entreprise répond au désir d'une population vieillissante qui dit haut et fort : « Chez moi pour la vie ».

LA GUILDE DU JEU VIDÉO DU QUÉBEC, POUR UNE INDUSTRIE TECHNOLOGIQUE PLUS FORTE

Résultant de la fusion entre l'Alliance numérique et la Guilde des développeurs de jeux vidéo indépendants du Québec, La Guilde du jeu vidéo du Québec est une coopérative qui regroupe les développeurs de jeux vidéo indépendants et les grands développeurs internationaux établis au Québec, les établissements d'enseignement et les entrepreneurs des domaines connexes établis dans toutes les régions du Québec. À l'échelle mondiale, la coopérative est le plus grand regroupement du genre dans son secteur. Elle compte plus de 245 membres qui emploient quelque 13 500 personnes au Québec.

La Guilde soutient les studios membres en leur fournissant une gamme étendue de services et d'activités dans tout le Québec. Elle encourage la créativité et l'innovation, tout en offrant un soutien à l'entrepreneuriat. Sa contribution auprès des institutions d'enseignement vise la qualité et la diversité de la main-d'œuvre ainsi que la formation continue.

La force de La Guilde est de miser sur la synergie entre les différents acteurs du milieu par la création de partenariats favorisant la croissance de ses membres, ainsi que la compétitivité et le rayonnement de l'industrie. Par exemple, La Guilde, en collaboration avec plusieurs partenaires privés et institutionnels, a récemment mis sur pied La Caravane, un projet axé sur l'organisation de six missions visant à assurer la présence des studios québécois sur les marchés internationaux tout en offrant un accompagnement professionnel personnalisé. Une autre initiative de l'organisme permet aux studios membres d'avoir accès à une plateforme comprenant des formations sur l'entrepreneuriat et les outils créatifs. Celles-ci sont gratuites et adaptées à leurs besoins.



LA COOPÉRATIVE POUR L'AGRICULTURE DE PROXIMITÉ ÉCOLOGIQUE, LA MUTUALISATION COMME VECTEUR DE L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE

La Coopérative pour l'agriculture de proximité écologique (CAPÉ) a pour but de promouvoir l'agriculture biologique. L'agriculture de proximité est une agriculture dont la mise en marché se fait en circuit court, c'est-à-dire avec peu ou pas d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur. Elle contribue à l'autonomie alimentaire et au développement de l'achat local. Fondée par des producteurs agricoles, la CAPÉ regroupe aujourd'hui plus de 150 fermes membres de tous les domaines de la production, dans toutes les régions du Québec.

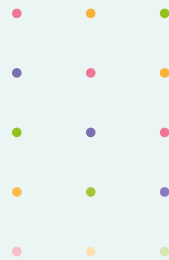
La CAPÉ déploie des initiatives collectives de mise en marché, d'achat d'intrants et de formation. Par exemple, elle a mis sur pied les « Bio Locaux », un projet de mise en marché coopérative qui permet aux producteurs d'unir leurs efforts pour distribuer annuellement plus de 800 000 \$ de légumes dans des marchés publics et des paniers d'hiver. La CAPÉ soutient aussi le développement de compétences et de technologies dans les fermes avec ses projets d'autoconstruction qui permettent aux producteurs d'avoir accès à des machineries adaptées à leurs besoins, et ce, à moindre coût. En plaçant la mutualisation au cœur de son modèle d'affaires, la CAPÉ facilite la vie de ses membres et leur permet de développer leurs capacités personnelles, leur ferme et leur collectivité.

RECYCLAGE VANIER, UNE ENTREPRISE ENGAGÉE DANS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

Fondée en 1984 et établie à Québec, Recyclage Vanier est une entreprise d'économie sociale spécialisée dans la destruction sécurisée de documents confidentiels dans le respect de l'environnement. À titre d'entreprise d'insertion, elle offre un accompagnement, des formations et une expérience de travail à des personnes volontaires qui ont des difficultés d'intégration au travail.

Avec ses partenaires, Recyclage Vanier est un acteur de l'économie circulaire. Le papier déchiqueté et mis en ballot est désencré et transformé en pâte recyclée par une entreprise de Lévis. Cette pâte est ensuite acheminée à une entreprise de Saint-Jérôme pour la fabrication de papier recyclé qui sera, une fois de plus, utilisé dans les bureaux et les imprimeries. Ce processus permet de limiter le recours aux fibres vierges, de réutiliser des matières existantes et de prévenir l'enfouissement de déchets.

Depuis sa création, Recyclage Vanier a accompagné plus de 1 375 personnes dans leur intégration au marché de l'emploi et a produit plus de 65 000 tonnes de papier à recycler. Avec un chiffre d'affaires de plus de 2,1 millions de dollars, l'entreprise emploie l'équivalent de 35 travailleurs à temps plein.



CN2I, UNE REPRISE COLLECTIVE D'ENVERGURE DE SIX JOURNAUX RÉGIONAUX

La survie de six journaux régionaux importants était compromise à la suite de la faillite du Groupe Capitales Médias, déclarée en août 2019. Les travailleurs et travailleuses se sont organisés et ont rapidement trouvé des appuis dans leur collectivité; ces sympathisants ont contribué généreusement à la campagne de sociofinancement « Coop mon journal ».

Avec ce soutien et celui de sept partenaires financiers institutionnels, le premier grand groupe de presse coopératif a vu le jour au Québec. La Coopérative nationale de l'information indépendante (CN2i) et les coopératives formées pour relancer *La Tribune*, *La Voix de l'Est*, *Le Droit*, *Le Nouvelliste*, *Le Quotidien* et *Le Soleil* s'appuient sur quelque 350 employés qui participent collectivement à la propriété du groupe de presse coopératif et indépendant.

Cette reprise collective a permis de poursuivre les activités de six quotidiens et de maintenir l'accès à une information diversifiée et de qualité reflétant la réalité des régions. Ces journaux peuvent continuer de jouer un rôle essentiel à la vie démocratique, économique et culturelle de leurs collectivités. Des emplois de qualité et bien rémunérés ont été préservés en région.

Le groupe de presse coopératif se veut innovant et concentre ses efforts dans l'accélération de son virage numérique afin de répondre aux nouvelles réalités du secteur des médias.

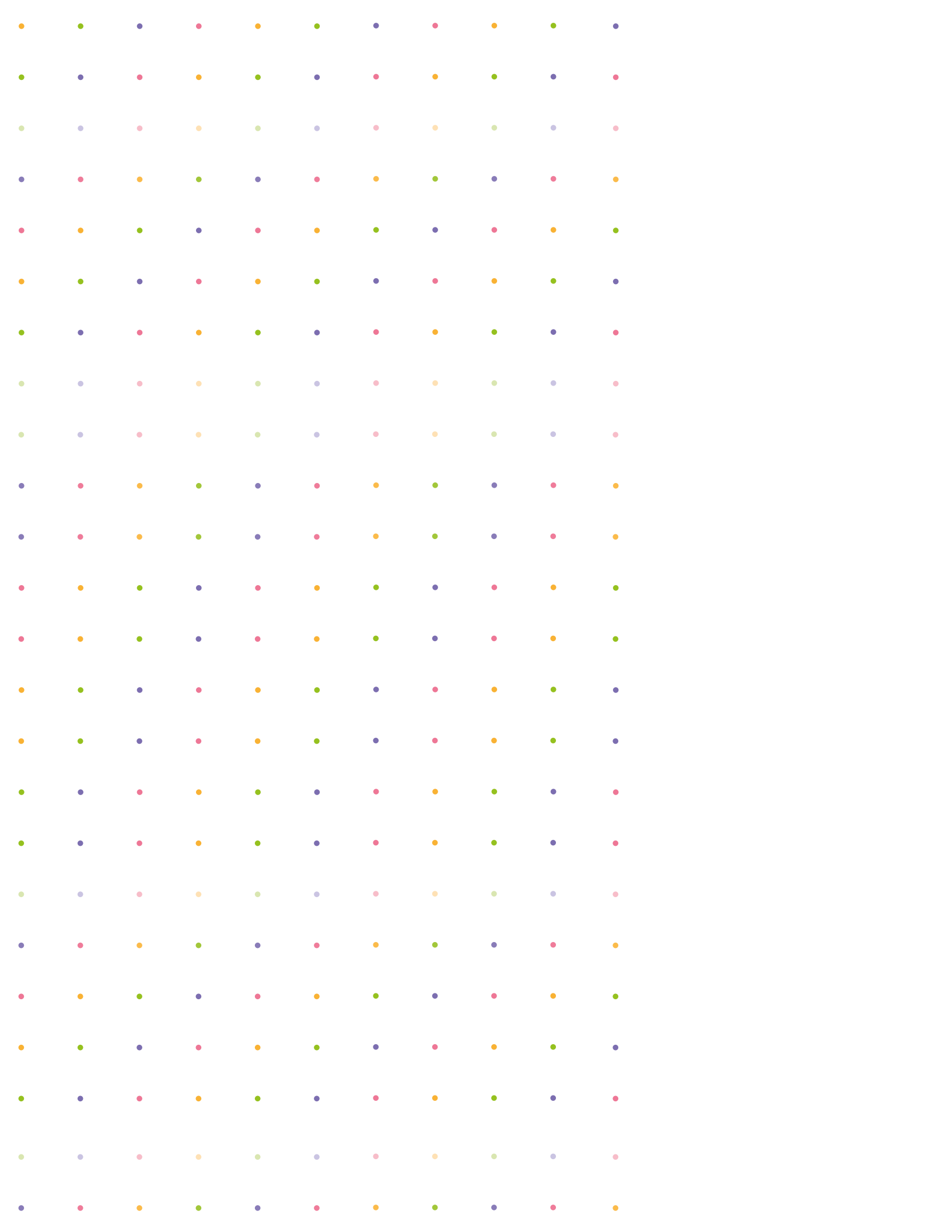
VIE & CIE, UNE REPRISE COLLECTIVE LOCALE POUR DES SERVICES DE PROXIMITÉ DURABLES

Vie & Cie, l'épicerie d'aujourd'hui, est un marché d'alimentation local et écoresponsable à tendance zéro déchet situé à Saint-Jean-de-Matha, dans la région de Lanaudière. Après quelques années d'exploitation comme propriété privée, l'entreprise a été transformée en coopérative de solidarité. En sortant des sentiers battus de l'entreprise traditionnelle, elle visait à offrir des emplois de qualité à ses membres travailleurs et des services durables à la collectivité.

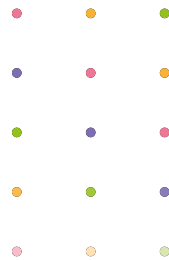
D'abord, avec l'appui de ses membres, la coopérative a racheté le bâtiment d'un ancien restaurant, y compris certains équipements de restauration. L'épicerie a pu diversifier son offre de services en exploitant toute l'année un coin café-bistro, ainsi que l'unique crémierie de la municipalité en saison estivale.

À la suite de l'acquisition d'équipements de boulangerie, la coopérative est devenue la seule à offrir du pain artisanal de style européen à 30 kilomètres à la ronde. En privilégiant l'approvisionnement auprès de producteurs biologiques locaux et régionaux, l'épicerie offre maintenant plus de 4 000 produits respectueux de l'environnement.

Bref, en passant d'une entreprise privée à une entreprise collective, Vie & Cie a pu engager ses travailleurs et la collectivité dans la diversification de ses services et contribuer ainsi davantage à la vitalité sociale et économique de la région.



LES GRANDS DÉFIS AU QUÉBEC



Le PAGES 2020-2025 arrive à un moment où le contexte économique et social dans lequel évoluent les entreprises d'économie sociale est en profonde transformation. Outre la nécessité de relancer les entreprises et l'économie à la suite de la pandémie, le Québec est confronté à de grands défis économiques et sociaux qui exigeront des efforts importants au cours des prochaines années. Certains de ces défis interpellent fortement les entreprises d'économie sociale.

DÉFI DÉMOGRAPHIQUE


Le vieillissement rapide de la population constitue un enjeu majeur au Québec. Les entreprises collectives ont développé une expertise reconnue dans plusieurs domaines pour répondre aux besoins des aînés, et ce, en fournissant des services à la personne tels que des services à domicile, des services de santé, certains services sociaux, des services ambulanciers et des résidences privées pour aînés.

Compte tenu de la croissance très rapide des besoins, ces entreprises peuvent avoir une contribution encore plus importante en bonifiant et en adaptant leur offre de services actuelle. Elles peuvent aussi dispenser de nouveaux types de services pour faciliter le maintien à domicile et améliorer la qualité de vie des aînés. Par exemple, les entreprises collectives peuvent innover dans l'offre de services alimentaires, la mobilité, les loisirs, l'habillement et l'accès à un milieu de vie adapté.

La retraite prévue d'un grand nombre de propriétaires d'entreprises au cours des prochaines années pose un défi important pour la stabilité et la prospérité économique du Québec. La sauvegarde des entreprises dans les régions et les localités ainsi que, plus largement, le maintien de la propriété québécoise des entreprises appellent des solutions novatrices, dont la reprise collective.

La reprise collective constitue un « mode de transfert d'entreprise qui permet aux employés ou à des acteurs externes de reprendre collectivement, en totalité ou partiellement, une entreprise pour l'exploiter conformément aux règles d'action d'une entreprise d'économie sociale⁸ ». Le modèle de gestion collective permet une meilleure répartition des risques d'affaires. De plus, le taux de survie des entreprises collectives étant supérieur à celui des entreprises traditionnelles, les projets de reprise collective présentent des occasions intéressantes de développement à long terme des entreprises reprises. Les efforts ainsi déployés au cours des dernières années ont permis la reprise collective de services diversifiés comme la diffusion culturelle (p. ex. cinémas, musées, galeries d'art), les médias locaux (p. ex. radios, journaux), les services de proximité (p. ex. épiceries, commerces de détail, stations-service), la restauration (p. ex. cafés, restaurants), l'hébergement (p. ex. hôtels, campings), le tourisme (p. ex. agences touristiques, centres de ski, golfs) et les services de soins de santé (p. ex. cliniques médicales, services ambulanciers).

8 Source : Centre d'étude en responsabilité sociale et écocitoyenneté, *La reprise collective au Québec*, 2020.



Enfin, la diminution de la proportion de jeunes au Québec a conduit à une pénurie de main-d'œuvre de plus en plus importante au cours des dernières années, et ce, dans plusieurs secteurs de l'économie. L'attraction et la rétention de la main-d'œuvre sont des défis d'envergure pour toute entreprise. La valorisation de l'entrepreneuriat collectif auprès des jeunes qui en partagent les valeurs pourrait faciliter l'accès des entreprises d'économie sociale à des ressources humaines compétentes et engagées. Les nouveaux modèles collectifs de mutualisation visant le recrutement et le partage de main-d'œuvre sont aussi une voie à favoriser.

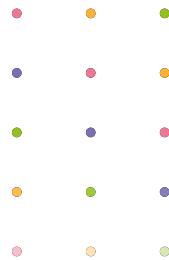
DÉFI DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉCONOMIE

Les enjeux climatiques et environnementaux suscitent une grande mobilisation de la population et une transformation progressive de l'ensemble des modes de production dans le but d'assurer un développement économique viable à long terme. Ces enjeux ont pour effet de modifier les habitudes de consommation en valorisant, par exemple, les circuits courts⁹ et en favorisant la production de biens et services près des lieux où ils sont consommés. Ils créent de nouvelles occasions de développement de l'économie circulaire, qui amène à repenser les modes de production et de consommation pour consommer moins de ressources et protéger les écosystèmes. La montée de l'économie verte crée à son tour plusieurs ouvertures pour l'entrepreneuriat collectif et les projets novateurs ou rassembleurs.

Plusieurs entreprises collectives sont actives en développement durable, que ce soit dans la gestion des matières résiduelles, la mobilité durable, le tourisme durable, les services-conseils en environnement, les énergies vertes et renouvelables ou la gestion durable des ressources naturelles. Leurs valeurs démocratiques et leur ancrage local et régional les rendent souvent plus enclines à considérer les effets de leurs activités sur l'environnement.

Les entreprises collectives offrent un maillage naturel avec les approches et les valeurs véhiculées par l'économie circulaire. Elles peuvent miser sur différentes stratégies de coopération ou intégrer des stratégies de circularité dans leurs pratiques d'affaires pour introduire une vision non linéaire du développement économique. Elles peuvent participer aux symbioses industrielles, qui sont en développement au Québec. Celles-ci sont des réseaux d'entreprises et de collectivités maillées entre elles par des échanges de matières, d'eau ou d'énergie et par des projets d'optimisation des déchets, de réparation et de reconditionnement de produits ou de transformation de matières résiduelles en nouveaux produits.

9 Selon le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), dans un circuit court, au maximum un intermédiaire intervient entre l'entreprise de production ou de transformation et le consommateur. Les circuits courts peuvent prendre différentes formes comme la vente à la ferme, l'auto-cueillette, la vente directe par Internet à un consommateur, les marchés de solidarité, les ventes de paniers et les marchés publics (en excluant toute vente destinée à un centre de distribution ou à un distributeur).



DÉFI DES INÉGALITÉS SOCIOÉCONOMIQUES

Les inégalités économiques et sociales représentent toujours un grand enjeu affectant divers groupes de la société. La réduction des inégalités socioéconomiques devant être un objectif collectif, les entreprises d'économie sociale sont tout à fait adaptées pour s'attaquer à ce défi. Ces entreprises proposent déjà des solutions concrètes pour répondre à plusieurs problématiques sociétales. Que ce soit dans le secteur de l'habitation, des services à la personne, des services sociaux, de l'intégration et de la réinsertion au travail de personnes handicapées ou de personnes éloignées du marché du travail, les entreprises d'économie sociale sont au cœur de l'action. De nombreux défis doivent néanmoins être encore relevés pour rendre la société québécoise plus inclusive et hausser le niveau et la qualité de vie des personnes, notamment les plus vulnérables.

L'insertion socioprofessionnelle est un défi majeur qui interpelle les entreprises collectives. La clientèle visée regroupe les personnes qui, pour diverses raisons (faible scolarisation, épreuves personnelles, capacités limitées, etc.), sont éloignées du marché du travail. La démarche d'insertion a pour but de permettre à un individu d'acquérir des compétences génériques et techniques par une expérience de travail réelle au sein d'une entreprise. Les entreprises adaptées visent quant à elles à maintenir des emplois de qualité, dans un environnement de travail adapté aux personnes qui vivent avec des limitations physiques ou intellectuelles.

Il est par ailleurs possible de réduire les inégalités socioéconomiques en stimulant le développement de projets d'entreprises d'économie sociale qui facilitent l'accueil et la rétention des immigrants, en particulier en région, cela dans le but de faciliter également leur intégration à la société québécoise.

DÉFI DE LA VITALITÉ DES COLLECTIVITÉS

De nombreuses collectivités et certains quartiers urbains sont aux prises avec des problématiques de dévitalisation et, dans plusieurs cas, d'exode des populations. Des groupes se mobilisent pour tenter de maintenir les commerces de proximité (alimentation, essence, quincaillerie) et l'accès à des soins de santé de base qui sont essentiels à la vitalité de la communauté.

Ces collectivités s'efforcent de mettre en valeur les diverses ressources de leur milieu afin de stimuler l'activité économique et de favoriser la création d'emplois, dans des secteurs tels que l'agriculture et le bioalimentaire, le tourisme et les ressources naturelles. L'amélioration du milieu de vie est aussi un enjeu d'importance, ce qui signifie la présence d'activités culturelles et de loisir ainsi que l'accès au logement ou à la propriété.

Les entreprises d'économie sociale sont largement sollicitées pour intervenir dans toutes ces situations. En fait, elles sont actives dans tous ces secteurs d'activité en offrant des produits et services adaptés aux besoins des collectivités dont elles sont partie prenante. Ces entreprises ont même développé des approches pour reprendre avec succès des activités délaissées par l'entrepreneuriat traditionnel, mais nécessaires au développement et à la vitalité des collectivités.



DÉFI DE L'ACHAT LOCAL ET DE L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE

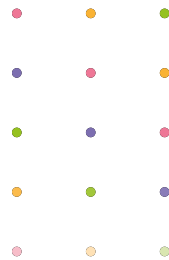
L'importance de valoriser la production locale et l'achat local est un des éléments clés retenus de la pandémie, et ce, pour soutenir l'économie québécoise, mais également pour assurer la création d'emplois et la vitalité des régions du Québec, à court, à moyen et à long terme. Dans ce nouveau contexte, l'État québécois, les municipalités ainsi que les institutions publiques et privées sont invités à tracer la voie en faisant davantage affaire, pour leurs achats, avec les entreprises locales, dont celles de l'économie sociale.

Le défi de l'achat local a différentes dimensions qui prennent racine dans la provenance des intrants et qui se traduisent dans le lieu de transformation ou de production et de vente. Il s'agit non seulement de relever le défi d'acheter au Québec, mais aussi d'acheter des produits faits au Québec auprès d'entreprises de propriété québécoise. De par la nature de leur propriété, les entreprises collectives assurent cet enracinement local; elles sont ancrées dans le territoire pour réaliser leur mission sociale. La filière bois est un exemple particulièrement révélateur en économie sociale puisque des coopératives québécoises de ce secteur assurent la récolte et la transformation du bois, qui peut ensuite être vendu au détail par d'autres entreprises collectives, puis servir dans la construction de logements collectifs. L'achat local représente un défi dans le commerce de détail, comme dans les achats culturels, les services et les loisirs.

Dans le secteur de l'agriculture et de l'alimentation, il est particulièrement important de stimuler l'achat local au service de l'autonomie alimentaire¹⁰ puisque se nourrir est un besoin essentiel quotidien. Pour y parvenir, l'ensemble de la chaîne doit être mise à contribution, notamment de la production à la distribution, en passant par la transformation. L'économie sociale est très bien représentée dans le secteur agricole avec les fleurons que sont les coopératives de producteurs qui approvisionnent les fermes et assurent la transformation et la mise en marché de nombreuses productions. À leur tour, l'agriculture de proximité et l'agriculture biologique accroissent leur présence dans le marché en comptant des coopératives spécialisées pour servir ces secteurs et les nombreux marchés publics.

Afin de favoriser l'achat local et l'autonomie alimentaire, l'évolution des pratiques d'achat des institutions et la mutualisation des entreprises sont deux voies de développement importantes qui peuvent se conjuguer avantageusement avec l'économie sociale.

10 Selon le MAPAQ, l'autonomie alimentaire signifie d'accroître notre approvisionnement alimentaire provenant du Québec pour réduire notre dépendance à l'approvisionnement extérieur tout en offrant des produits diversifiés et à prix concurrentiels. C'est aussi de répondre aux besoins des consommateurs par un approvisionnement alimentaire provenant d'un secteur prospère, durable, ancré sur le territoire et engagé dans l'amélioration de la santé des Québécoises et des Québécois.



DÉFI DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE

L'innovation et les technologies numériques, par leur immense effet transformateur, ont créé un nouveau contexte d'affaires qui évolue constamment. Elles ont fait naître des modèles d'affaires souples et elles ont établi de nouveaux standards d'efficacité et de qualité pour l'offre de biens et de services.

Quelles que soient les entreprises, l'innovation et l'intégration des technologies numériques sont devenues des incontournables pour assurer leur pérennité et leur croissance. Les entreprises d'économie sociale peuvent saisir les occasions de développer de nouveaux produits et services en s'appuyant sur le potentiel des technologies numériques. Elles peuvent aussi utiliser ces technologies pour faciliter la réalisation de leurs projets de mutualisation (approvisionnement, commercialisation, etc.). Collectivement ou individuellement, ces entreprises sont appelées à renforcer l'innovation dans leurs modèles d'affaires et à intégrer le commerce électronique.

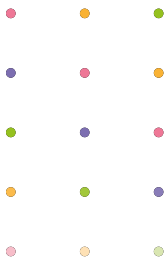
LES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE, UNE SOLUTION POUR RELEVER CES DÉFIS

Globalement, le nouveau contexte socioéconomique est porteur de grandes occasions pour l'entrepreneuriat collectif, tout en présentant un défi important de relance à court terme. Les retombées positives de ces entreprises sur l'économie québécoise, la vitalité des collectivités et l'atténuation des inégalités socioéconomiques sont à la fois reconnues et essentielles.

Par leur finalité sociale et leurs valeurs démocratiques, les entreprises collectives possèdent de grands avantages pour devenir des acteurs permettant à la société québécoise de relever de nombreux défis. Leur contribution pourra compter dans des domaines d'avenir comme les services à la personne et la reprise collective dans un contexte de vieillissement de la population, l'innovation et les technologies, l'autonomie alimentaire ou l'environnement et l'économie circulaire. Ce nouveau plan d'action entend dès lors accompagner les entreprises collectives pour qu'elles puissent proposer des produits et services novateurs répondant aux besoins des individus et des collectivités.



ÉNONCÉ DE VISION, OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET AXES D'INTERVENTION



ÉNONCÉ DE VISION

Le gouvernement propose une vision ambitieuse pour accentuer la contribution des entreprises d'économie sociale à l'économie québécoise et au bien-être de la population, soit :

« Positionner les entreprises d'économie sociale comme des acteurs essentiels à la vitalité socioéconomique du Québec par leur réponse adaptée et durable aux besoins des individus et des collectivités. »

Le plan d'action vise à outiller et à accompagner les entreprises d'économie sociale afin qu'elles participent énergiquement à la relance et au renforcement de l'économie québécoise. Pour ce faire, il favorise, par différents leviers, leur croissance et leur transformation. Il a en outre comme ambition de mettre à contribution les expertises variées de l'entrepreneuriat collectif afin d'apporter des solutions novatrices aux grands défis de la société québécoise mentionnés dans la section précédente.

Le plan d'action 2020-2025 propose une vision intégrée s'inspirant de ce qui se fait dans les pays parmi les plus dynamiques en matière d'appui à l'entrepreneuriat collectif comme la France, l'Espagne et le Royaume-Uni. Ceux-ci ont mis en place un ensemble de conditions et d'outils favorisant l'émergence et la croissance de cette forme d'entrepreneuriat. Le plan d'action puise aussi dans les propositions des acteurs de l'économie sociale, qui ont transmis des mémoires et des documents dans le cadre du processus de consultation mené en 2019 par le MEI¹¹.

FONDEMENTS DU PLAN D'ACTION

- Le plan d'action vise particulièrement le développement des petites et moyennes entreprises collectives qui ont besoin de soutien pour réaliser leur potentiel.
- Le partenariat du gouvernement avec les acteurs de l'écosystème de l'économie sociale ainsi que la synergie de l'écosystème avec les acteurs locaux et régionaux de tous les secteurs permettront d'obtenir un effet de levier optimal des interventions.
- Le plan d'action se veut évolutif et pourra être ajusté au cours de sa mise en œuvre en fonction des besoins et des résultats des actions.
- Le plan d'action se veut à la fois un instigateur de changement et un complément aux autres interventions du gouvernement du Québec qui bénéficient aux entreprises d'économie sociale.

¹¹ L'annexe 3 présente le détail de la consultation menée par le MEI.



OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU PLAN D'ACTION

- Mobiliser les entreprises d'économie sociale pour accroître leur réponse aux besoins de la population.
- Stimuler l'innovation des entreprises d'économie sociale dans leurs pratiques d'affaires innovantes et leurs investissements.
- Mettre en valeur l'entrepreneuriat collectif comme moyen de créer de la richesse au bénéfice de tous.

Par ce plan d'action quinquennal, le gouvernement investit 137 millions de dollars¹² dans le développement de l'économie sociale au Québec. Les mesures mises en place engendreront des investissements totaux de l'ordre de 520 millions de dollars au cours des cinq prochaines années et permettront aux entreprises de bénéficier de quelque 3 500 activités d'accompagnement et de financement adaptées à leurs particularités et à leurs besoins.

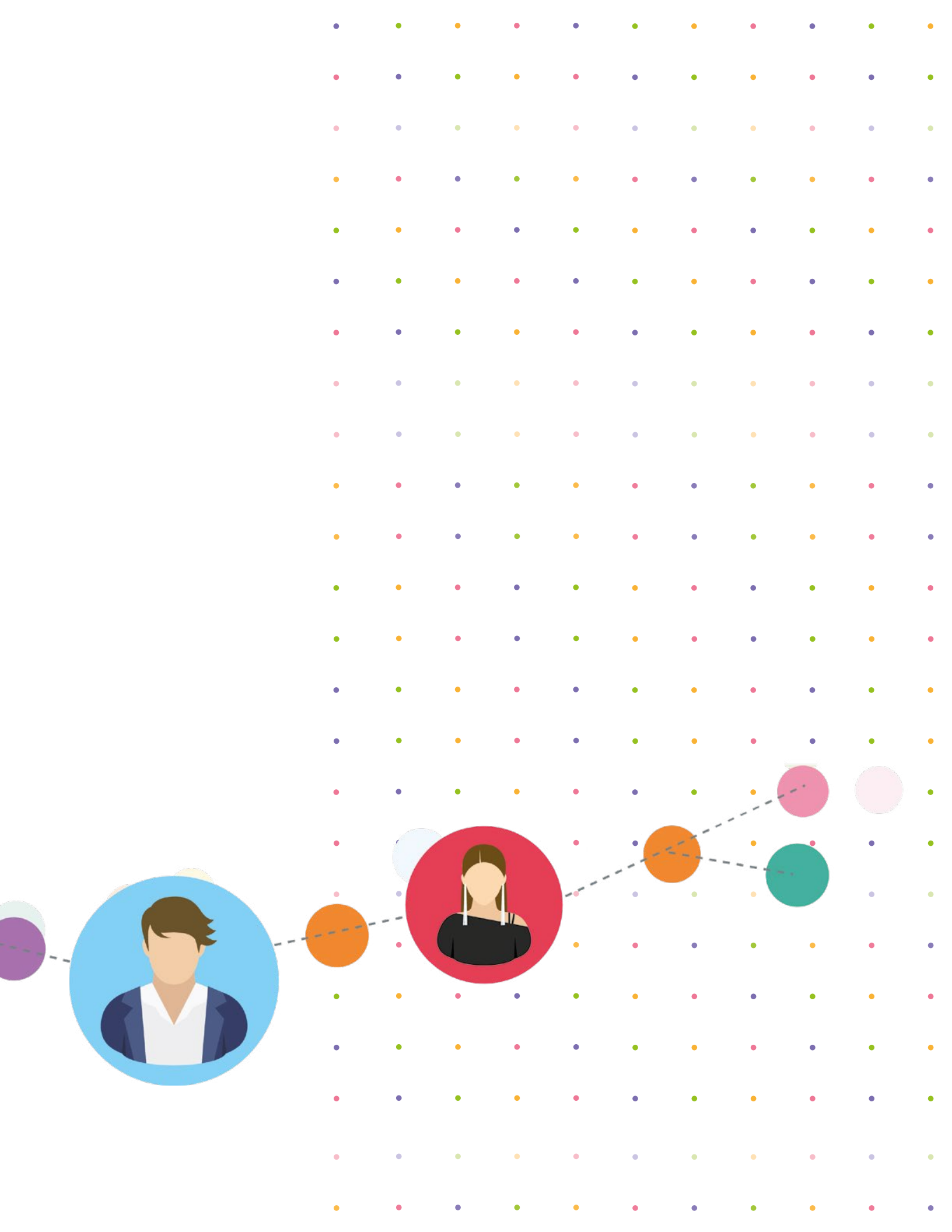
QUATRE PRIORITÉS

Par ce plan d'action, le gouvernement entend accélérer l'apport des entreprises d'économie sociale à quatre priorités pour le Québec :

- La réponse au défi démographique par les services à la personne et la reprise collective.
- L'innovation et les technologies.
- L'autonomie alimentaire.
- L'économie circulaire et l'environnement.

Des efforts particuliers seront déployés, à même les mesures du plan d'action, pour permettre aux entreprises d'économie sociale de répondre de façon innovante aux défis et aux besoins liés aux quatre priorités.

¹² La répartition de ces investissements par axe d'intervention et par mesure est présentée à l'annexe 1.



AXE 1



APPUYER LES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE DANS LEUR RÉPONSE AUX BESOINS DES INDIVIDUS ET DES COLLECTIVITÉS



1.1 RENFORCER LE CONTINUUM DE SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT

L'expérience du Québec et de différents pays performants en entrepreneuriat collectif, tels que la France, l'Espagne ou le Royaume-Uni, démontre que les coopératives et les OBNL en économie sociale se développent et croissent davantage dans certaines conditions facilitantes.

Le présent plan d'action vise notamment à renforcer le continuum de services techniques adaptés aux entreprises d'économie sociale. Des services d'accompagnement spécialisés seront rendus disponibles à ces entreprises, et ce, à chacune des étapes de leur développement : origine du projet, démarrage, croissance ou consolidation et relance, au besoin.

Ce continuum sera complémentaire aux services locaux et régionaux de soutien à l'entrepreneuriat afin de favoriser une synergie dans les interventions auprès de ces entreprises en misant sur les expertises et les rôles de chacun des acteurs concernés.

Quatre types de soutien spécialisé seront offerts aux entreprises collectives :

- Un soutien à l'émergence de projets par un accompagnement des milieux pour établir les besoins collectifs, définir des projets potentiels et mobiliser la population et les partenaires locaux.
- Un appui technique pour évaluer la faisabilité d'un projet et soutenir le démarrage de nouvelles entreprises.
- Des services adaptés à la réalité des entreprises collectives existantes sous forme de suivi et d'accompagnement à la croissance ou à la consolidation.
- Des services spécialisés externes pour permettre aux entreprises collectives de saisir des occasions de développement ou de relever des défis complexes.

Au Québec, l'expertise en accompagnement d'entreprises d'économie sociale existe et est reconnue par les acteurs du développement régional. L'accessibilité à cette expertise n'est pas uniforme sur les territoires et ne rejoint pas toutes les entreprises de sorte qu'il est important de la mettre en valeur et de l'optimiser.

Les pôles d'économie sociale, s'appuyant sur leur ancrage régional, animent les milieux, concertent les partenaires et soutiennent les promoteurs dans l'idéation de leur projet. Quant aux services d'aide au démarrage et à l'accompagnement à la croissance ou à la consolidation, ils sont notamment dispensés par la Coopérative de développement régional du Québec (CDRQ) et les regroupements sectoriels, qui sont des acteurs reconnus pour leur expertise dans ce domaine. S'ajoutent à ces réseaux spécialisés plusieurs partenaires locaux et régionaux aux expertises diversifiées qui offrent de l'accompagnement et des services aux entrepreneurs et aux entreprises.



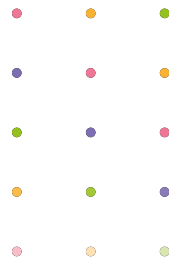
LES PÔLES D'ÉCONOMIE SOCIALE

Présents dans toutes les régions du Québec, les pôles d'économie sociale sont entièrement voués au développement de l'économie sociale sur leur territoire. Ils favorisent la concertation entre les différents acteurs de leur milieu et soutiennent la création de conditions favorables à ce modèle entrepreneurial de développement. Ce faisant, ils participent à la vitalité et à la diversification économique de leur territoire.

Par leurs actions, ils soutiennent l'émergence de l'économie sociale comme modèle entrepreneurial de développement territorial et incitent le milieu à l'achat auprès de ses entreprises. Ils contribuent ainsi à positionner l'économie sociale comme un modèle entrepreneurial de choix et valorisent ses principes, sa contribution et ses retombées pour les collectivités. Ils concourent à renforcer les entreprises d'économie sociale par le développement d'initiatives, d'outils ou d'actions complémentaires à l'écosystème entrepreneurial.

Par la concertation des milieux et par leur sensibilisation aux retombées des entreprises d'économie sociale, les pôles d'économie sociale participent au déploiement d'un écosystème de soutien fort sur leur territoire, favorisant la complémentarité des interventions en économie sociale pour en maximiser les effets.

Le Québec peut compter sur 22 pôles d'économie sociale répartis à travers le Québec, chacun travaillant en collaboration avec ses partenaires de développement régionaux et locaux. Parmi ceux-ci, on compte trois pôles consacrés aux communautés autochtones.



Afin de renforcer le continuum de services d'accompagnement, le gouvernement :

1. **poursuivra son appui aux 22 pôles d'économie sociale** par une enveloppe de 12,1 millions de dollars sur cinq ans, afin de soutenir l'animation des territoires, la concertation des partenaires et l'appui à l'idéation de projets ;
2. **introduira une nouvelle mesure d'accompagnement qui financera des projets pilotes de collaboration entre les pôles d'économie sociale et la CDRQ** pour établir les besoins, accélérer l'émergence de projets dans les collectivités et dispenser de l'aide technique spécialisée au démarrage et au suivi d'OBNL en économie sociale. Une somme de 4,15 millions de dollars sur quatre ans (2021-2022 à 2024-2025) sera consacrée pour soutenir quelque 200 projets d'entreprises ;
3. **renouvellera l'Entente de partenariat pour le développement des coopératives**, qui appuie le démarrage de nouvelles coopératives et le développement de celles existantes ainsi que la réalisation de projets structurants et de projets spéciaux à fort potentiel de développement.

Cette entente, administrée par le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM), permettra de fournir 1 800 activités d'accompagnement et de financement aux coopératives sur une période de cinq ans. L'investissement de 24,62 millions de dollars du gouvernement sera bonifié d'un minimum de 2,83 millions de dollars provenant de différentes organisations coopératives ;

4. **introduira une nouvelle initiative permettant à la CDRQ de mieux adapter ses services d'accompagnement aux besoins des entreprises d'économie sociale (coopératives et OBNL) émergeant des communautés d'expression anglaise**. Une somme de 550 000 \$ sur cinq ans sera allouée par le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise (SRQEA) à la CDRQ pour diversifier son offre de services et rendre accessibles aux groupes promoteurs issus des communautés d'expression anglaise les ressources d'aide technique et financière disponibles dans toutes les régions ;
5. **mettra en œuvre une initiative qui financera une partie des coûts d'accès à un accompagnement technique spécialisé pour les entreprises d'économie sociale**. Un montant de 5 millions de dollars est alloué pour soutenir cette initiative qui devrait permettre de fournir un accompagnement à près de 600 projets d'entreprise sur cinq ans. Un montant de 3 millions de dollars est notamment réservé pour des projets spécifiques à la relance de l'économie au cours des deux premières années de ce plan. La gestion de l'enveloppe sera confiée à Filaction et sera intégrée au Fonds d'innovation pour la gouvernance et la gestion des entreprises collectives, le Fonds INNOGEC. Cette mesure permettra aux entreprises de recourir à des services professionnels de consultants externes.



LE CONSEIL QUÉBÉCOIS DE LA COOPÉRATION ET DE LA MUTUALITÉ ET L'ENTENTE DE PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

Le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) est l'un des deux interlocuteurs privilégiés du gouvernement en matière d'économie sociale, avec le Chantier de l'économie sociale. Riche de 80 ans d'histoire, le CQCM assure la concertation, la représentation, la promotion et le soutien au développement du mouvement coopératif et mutualiste québécois. Il appuie aussi le développement des compétences coopératives et mutualistes auprès des réseaux coopératifs et mutualistes et des institutions d'enseignement. C'est en tant que lieu de convergence des réseaux coopératifs que le CQCM assure pour le gouvernement la gestion et la mise en œuvre de l'Entente de partenariat pour le développement des coopératives.

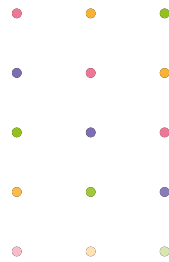
Cette entente se veut le principal levier pour le développement des petites et moyennes coopératives. Elle permet notamment de soutenir le maintien et le développement d'une expertise propre aux défis des entreprises collectives, par son appui à la Coopérative de développement régional du Québec (CDRQ) et à certains regroupements coopératifs sectoriels. Elle comprend trois volets d'intervention :

- **Volet Accompagnement** — prospection de projets, aide au démarrage de nouvelles coopératives et services d'accompagnement pour le développement des coopératives existantes.
- **Volet Projets structurants** — recherche de solutions et développement d'outils pour des problématiques stratégiques : occasions d'affaires sectorielles, projets pilotes, projets d'optimisation des pratiques d'affaires et du développement coopératif.
- **Volet Projets spéciaux** — appui à la relance ou à la restructuration de regroupements coopératifs, développement de nouveaux regroupements et réalisation de projets spéciaux à portée provinciale (problématiques sociétales, occasions d'affaires stratégiques, etc.). Il inclut les projets de partenariat hors réseaux coopératifs.

L'Entente pour la période 2015-2020 a permis d'offrir un suivi et de l'accompagnement technique à 1 589 coopératives¹ et de réaliser 587 activités de promotion et 513 autres de démarchage. Entre 2015 et 2019, l'Entente a contribué à la création de 9 519 emplois.

1. Une coopérative ayant obtenu des services à plus d'une reprise dans la même année ou à des années différentes est calculée plus d'une fois.

Note : Les informations liées à l'Entente de partenariat pour le développement des coopératives proviennent de l'entente signée avec le CQCM en 2015 et de la reddition de comptes fournie en août 2020.



1.2 ACCENTUER LA REPRISE COLLECTIVE D'ENTREPRISES

En 2019, la proportion d'entrepreneurs de 55 ans ou plus parmi l'ensemble des entrepreneurs du Québec a dépassé la barre des 35 %, battant un nouveau record. L'âge moyen des entrepreneurs québécois est, à ce jour, de 49 ans¹³. Une étude publiée en 2018 par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante montrait que 72 % des propriétaires de PME envisagent de céder leur entreprise¹⁴ au cours de la prochaine décennie. Cette recherche de relève entrepreneuriale présente des occasions de développement intéressantes que les entrepreneurs collectifs peuvent saisir.

La reprise collective est une voie de solution à cette recherche de relève. Les entreprises collectives, par la force du groupe et leur mission centrée sur la réponse aux besoins des individus et des collectivités, peuvent réussir à sauvegarder ou à rentabiliser des activités économiques délaissées par les entreprises traditionnelles ou sans relève. L'appui à la relève collective constitue donc un atout permettant aux collectivités urbaines et rurales d'assurer leur vitalité socioéconomique en favorisant le rachat ou la relance d'entreprises locales. Il peut également permettre aux employés et aux partenaires d'affaires de se mobiliser dans les prises de décision et le développement de l'entreprise.

Des approches novatrices doivent être déployées pour mieux saisir les occasions qui se présenteront. Parmi celles-ci, notons « l'acquisition temporaire » où un fonds, un regroupement sectoriel ou encore un partenariat d'investisseurs fait l'acquisition d'une entreprise stratégique et la gère temporairement pour ensuite la céder ou la revendre à une entreprise collective¹⁵.

Au cours des dernières années, les grandes et moyennes coopératives ont été actives dans l'achat d'entreprises. Pour hausser considérablement le nombre de reprises par les entreprises collectives, des conditions facilitantes s'adressant tant aux cédants qu'aux repreneurs doivent être rassemblées. Des ressources favorisant la réalisation et le financement des projets de reprise collective doivent en outre être accessibles.

13 www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/etudes-analyses/analyses-sur-lentrepreneuriat-et-les-pme/por-trait-de-lentrepreneuriat-au-quebec.

14 www.cfib-fcei.ca/fr/media/pres-des-trois-quarts-des-proprietaires-de-pme-pensent-ceder-leur-entreprise-dici-10-ans, 2018.

15 Cette stratégie permet de libérer le temps nécessaire aux repreneurs collectifs pour bien préparer et structurer la transition de l'entreprise vers une gouvernance collective. En effet, la constitution d'une entreprise collective nécessite plus de temps, notamment en raison du recrutement et de la mobilisation des membres.



LA REPRISE COLLECTIVE, UNE VOIE DE DÉVELOPPEMENT MOBILISATRICE

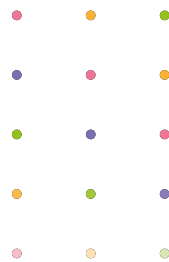
Une étude financée par le MEI et réalisée par le Centre d'étude en responsabilité sociale et écocitoyenneté (CÉRCÉ) a documenté quelque 125 cas de reprise collective entre 2009 et 2019. Les reprises recensées ont été réalisées dans une diversité de secteurs économiques, les principaux étant les suivants :

- commerce de détail (14 %);
- fabrication (11 %);
- soins de santé et assistance sociale, services sociaux (9 %);
- arts, spectacles, loisirs (8 %);
- services d'hébergement et restauration (7 %).

Les grandes et moyennes coopératives ont réalisé plusieurs acquisitions dont certaines de grande envergure, notamment l'achat du Groupe BMR par Sollio Groupe Coopératif, anciennement la Coop Fédérée. Au cours des trois dernières années, le rythme d'acquisition d'entreprises s'est accéléré. Ainsi, de 2017 à 2019, 55 reprises ont été réalisées par des entreprises collectives contre 22 pour la période 2009 à 2011, ce qui représente une hausse de 150 %.

Les coopératives du secteur ambulancier constituent l'exemple type de travailleurs qui ont acquis l'entreprise qui les employait. Il est à rappeler que l'ensemble des entreprises coopératives de ce secteur embauchent plus de 1 700 salariés et sont nées de reprises d'entreprises privées. Depuis plusieurs années, ces coopératives de travail sont d'importants acteurs du secteur et desservent une large part du territoire québécois au chapitre des services ambulanciers.

Source : Centre d'étude en responsabilité sociale et écocitoyenneté, *La reprise collective au Québec*, 2020.



Afin d'encourager la reprise collective d'entreprises, le gouvernement :

6. **renouvellera le Programme de soutien à la reprise collective (PSRC)**, dont l'appui principal consiste à défrayer les coûts d'évaluation, avec l'aide de professionnels, des divers aspects de la faisabilité et de l'implantation d'un projet de reprise collective. Ce programme, financé à hauteur de 1,0 million de dollars sur cinq ans, est administré par le Centre de transfert d'entreprise du Québec (CTEQ);
7. **assouplira les modalités du Programme d'appui à la reprise collective d'entreprises (PARC)**, dont ses conditions d'admissibilité, afin de renforcer la capitalisation des entreprises collectives repreneuses dans le cadre de l'achat complet ou partiel d'une entreprise. Une somme de 50 millions de dollars est déjà allouée à ce programme dans le Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat 2017-2022;
8. **évaluera la faisabilité de créer un Fonds d'acquisition temporaire d'entreprises destiné à la reprise collective**, dans le but de favoriser la conversion d'entreprises traditionnelles en entreprises collectives.

Le MEI continuera d'appuyer les travaux de la Table de concertation Repreneurs collectifs, permettant ainsi la concertation des principaux intervenants sur les enjeux et développements liés à la reprise collective.

1.3 INTENSIFIER LE DÉVELOPPEMENT DE SECTEURS STRATÉGIQUES

Le développement de nouveaux secteurs ou filières d'activité stratégiques nécessite des efforts importants d'analyse, de concertation et de sensibilisation pour arriver à saisir les occasions d'affaires. L'objectif est d'en intensifier le développement. Un soutien adéquat favorise un déploiement plus rapide et mieux structuré de ces secteurs, qui constituent une partie de l'avenir de l'entrepreneuriat collectif.



Le PAGES 2015-2020 a permis de soutenir plusieurs initiatives dans des secteurs d'activité stratégiques.

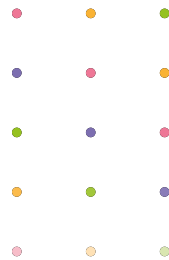
- Deux créneaux ont été soutenus pour financer des études, des recherches et des projets pilotes. L'objectif était d'accélérer le développement du créneau en services aux personnes âgées autonomes ou en perte d'autonomie (PAAPA) et du créneau de l'insertion socioprofessionnelle au sein des entreprises d'économie sociale. Ces initiatives ont permis de réaliser plusieurs projets porteurs.
- Deux filières de développement, soit le tourisme et la production agricole, ont été appuyées dans l'Entente de partenariat pour le développement des coopératives. Des travaux ont aussi été réalisés sur les services marchands de proximité.
- Finalement, le secteur des services à domicile a été appuyé, notamment par la dispense de la formation destinée aux préposés dans les entreprises d'économie sociale d'aide à domicile (EÉSAD).

LES SERVICES AUX AÎNÉS, UNE FORCE DES ENTREPRISES COLLECTIVES

Les besoins de services à la personne explosent en raison du vieillissement rapide de la population québécoise. Les entreprises collectives ont investi dans plusieurs secteurs liés aux services à la personne, dont les services à domicile, les soins de santé (soins infirmiers et médicaux, services ambulanciers, etc.) et les services funéraires.

Le créneau des entreprises collectives en services aux personnes âgées autonomes ou en perte d'autonomie (PAAPA) visait la mise en place de conditions facilitantes pour le développement de services adaptés à cette clientèle. En misant sur la collaboration entre les acteurs du milieu, le Créneau a permis de définir des enjeux et des occasions de développement et de collaboration.

Le Créneau a soutenu la réalisation des étapes de prédémarrage de projets partenariaux innovants et structurants qui ont bénéficié à un grand nombre d'entreprises collectives. Les projets soutenus touchent à différentes facettes de la vie des personnes âgées telles que l'alimentation, les milieux de vie, les loisirs et la culture, la mobilité, les soins et services à domicile. Le Créneau a permis d'établir des enjeux liés aux besoins mal comblés ou à des déficits d'accessibilité de même que d'analyser le potentiel d'innovation et de croissance des entreprises du secteur.



Ces expériences ont produit des résultats positifs de sorte que le gouvernement entend poursuivre et pousser plus loin le soutien aux secteurs stratégiques. Le succès du développement de ces secteurs repose sur l'engagement et la mobilisation des entreprises collectives et des partenaires spécialisés dans le domaine.

Outre les secteurs stratégiques liés aux quatre priorités porteuses ciblées dans le plan d'action, soit la réponse au défi démographique, l'innovation et les technologies, l'autonomie alimentaire ainsi que l'économie circulaire et l'environnement, d'autres secteurs pourront être soutenus, par exemple ceux favorisant l'achat local.

Afin de développer des secteurs stratégiques d'avenir en économie sociale, le gouvernement :

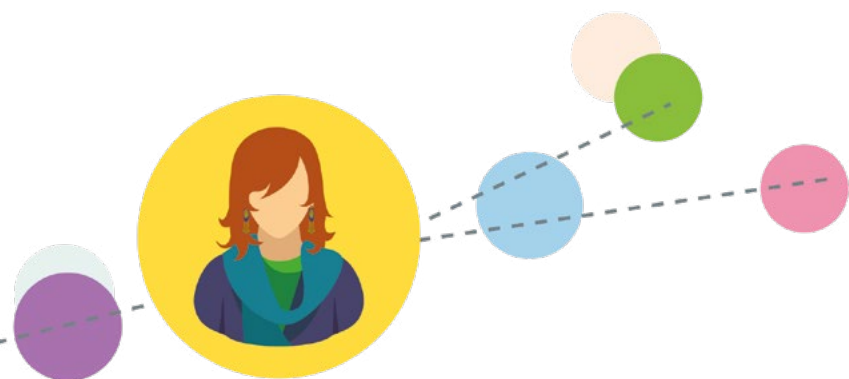
- 9. mettra en place une mesure pour soutenir le développement de secteurs stratégiques pour l'entrepreneuriat collectif.** Celle-ci consistera à fournir un appui financier à l'animation des acteurs du secteur, à la préparation d'un plan d'action détaillé de développement et au déploiement de projets innovants dans les secteurs sélectionnés. Ces activités seront coordonnées par un comité d'orientation formé d'entreprises, de réseaux et de partenaires concernés par le secteur. Un budget de 5 millions de dollars sera alloué sur une période de quatre ans (2021-2022 à 2024-2025). Cette mesure devrait soutenir le développement d'une dizaine de secteurs;
- 10. poursuivra le soutien à la formation des préposés d'aide à domicile travaillant dans les EÉSAD** afin d'offrir des services d'assistance personnelle (SAP) de qualité aux personnes en perte d'autonomie ou vivant avec des incapacités, notamment des aînés, selon les critères établis par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). L'appui financier accordé sera de 4,7 millions de dollars sur cinq ans, s'ajoutant à celui des autres partenaires de cette mesure, soit le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT). La formation de 3 000 préposés est prévue.

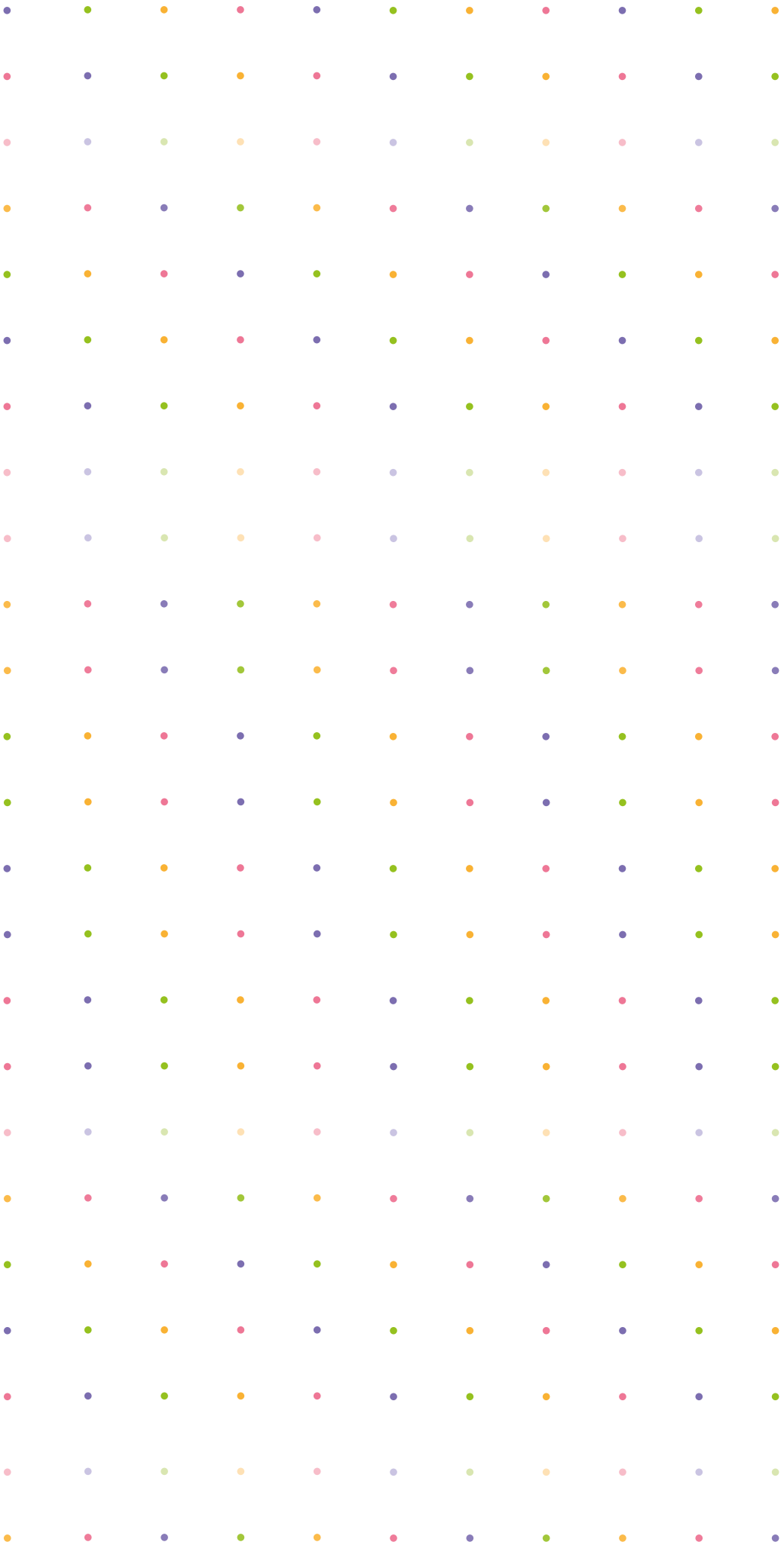


LA FILIÈRE DES SERVICES MARCHANDS DE PROXIMITÉ

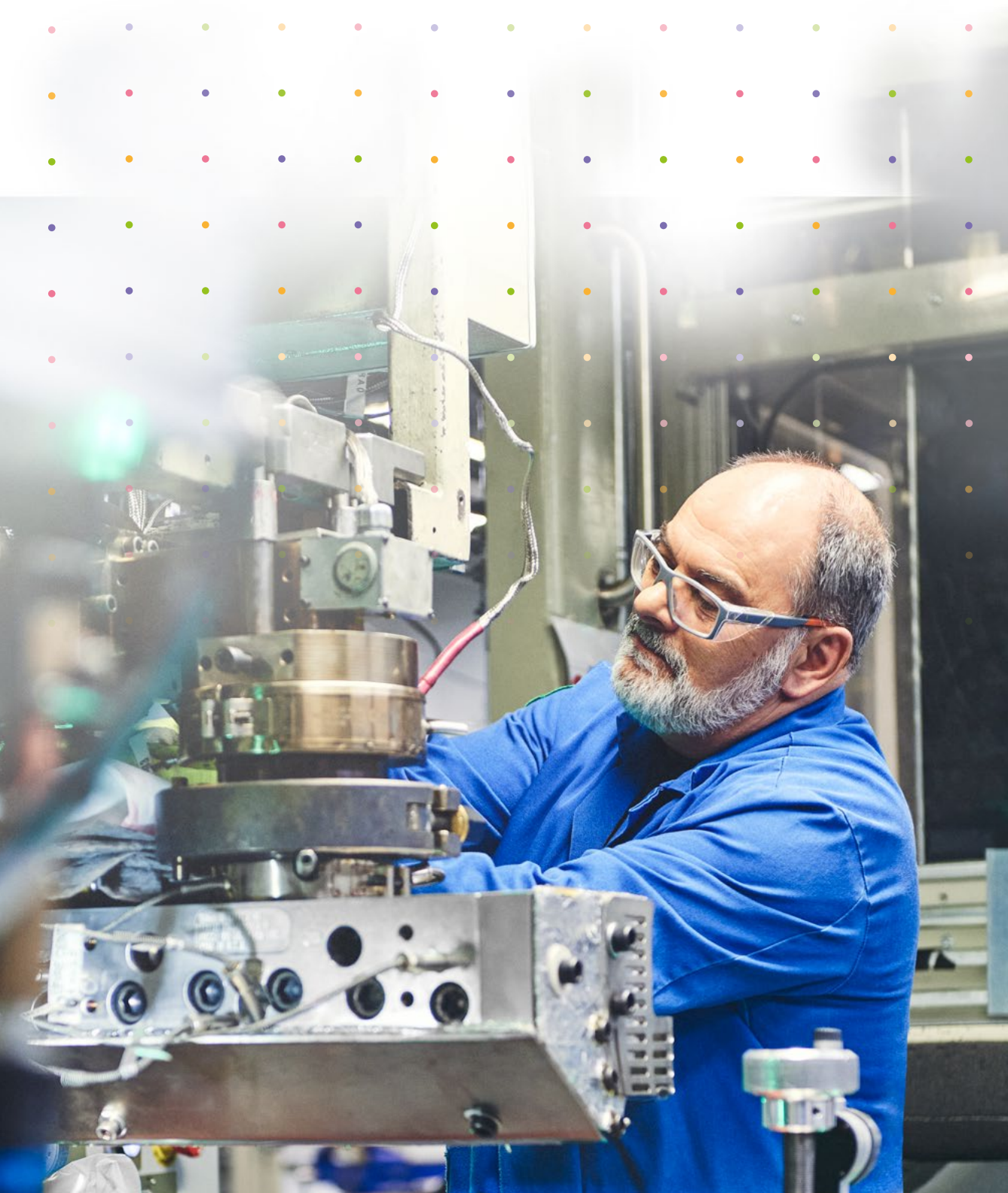
Les entreprises d'économie sociale jouent un rôle de premier plan dans le maintien des services marchands de proximité, particulièrement dans les petites collectivités. Ces services sont déterminants pour le maintien des personnes dans les collectivités et peuvent aussi avoir un rôle attractif. Que ce soit l'épicerie, le dépanneur, la station-service ou le restaurant, ces commerces sont en manque de relève dans plusieurs communautés et fonctionnent avec une très faible marge de rentabilité.

Depuis près de 20 ans, on observe une volonté des collectivités à maintenir certains services jugés essentiels par la population par le démarrage de coopératives de service de proximité. Cette filière se situant à la jonction des activités de plusieurs fédérations de coopératives, la Coopérative de développement régionale du Québec (CDRQ) a pris l'initiative d'entreprendre un travail intersectoriel pour renforcer les liens entre les intervenants, partager leurs expertises, développer des connaissances précises sur les modèles et promouvoir les modèles auprès des décideurs municipaux. Le travail de filière a permis de développer de nouveaux outils et pratiques d'accompagnement, de mieux positionner l'expertise stratégique des réseaux coopératifs auprès des décideurs municipaux et d'accompagner un nombre toujours grandissant de promoteurs dans la filière.





AXE 2





INNOVER ET INVESTIR EN MISANT SUR LES FORCES DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE

2.1 ACCROÎTRE L'ADOPTION DE PRATIQUES D'AFFAIRES INNOVANTES

L'innovation est un vecteur important de croissance et d'adaptation pour les entreprises. Pour maintenir sinon augmenter la valeur ajoutée des entreprises d'économie sociale dans le développement socioéconomique du Québec, l'innovation sous toutes ses formes est un atout. Pionnières en innovation sociale et appelées à améliorer leur capacité de répondre aux besoins des individus, les entreprises collectives gagneront à adopter également d'autres types d'innovation, dont l'innovation dans les pratiques d'affaires.

L'utilisation du numérique dans un nombre grandissant de fonctions des entreprises entraîne toutes sortes d'innovations dans les façons de faire et l'organisation du travail. Le numérique permet de rejoindre un grand nombre de personnes, que ce soit dans une dynamique de travail ou de services. Afin de maintenir leur efficacité et leur pertinence, ainsi que s'adapter aux nouvelles réalités, les entreprises collectives doivent accélérer leur virage numérique et adapter leurs pratiques d'affaires en conséquence.

La mutualisation est une pratique d'affaires naturelle pour plusieurs entreprises collectives et elle constitue pour celles-ci un atout indéniable. Fortes de leur nature collective, ces entreprises ont un avantage concurrentiel lorsqu'il s'agit de travailler ensemble. Or, la mutualisation peut s'appliquer à une multitude de fonctions et d'activités (ressources humaines, achats, numérisation, innovation, etc.) et permettre à des entreprises plus petites ou dispersées sur le territoire d'en tirer un avantage face à la concurrence d'entreprises de taille supérieure. Le regroupement des forces productives génère non seulement des synergies et des économies d'échelle, mais il peut faire naître de nouveaux modèles d'affaires plus souples et de plus grande portée.

Sur le plan environnemental, plusieurs entreprises collectives sont déjà innovantes et engagées dans les chaînes de valeur visant l'optimisation des ressources et matières, que ce soit pour leur propre activité ou en appui à leurs membres. L'implantation de pratiques d'affaires écoresponsables et l'intégration des entreprises à des boucles d'économie circulaire constituent un moyen à privilégier pour développer un avantage comparatif et une distinction allant dans le sens de la mission des entreprises collectives.

Afin de réussir l'adoption de pratiques d'affaires innovantes, il ne faut pas négliger l'importance d'une équipe compétente et dynamique. Que ce soit pour l'intégration du numérique, de nouvelles technologies ou de nouvelles façons de faire, les travailleurs doivent être adéquatement formés pour que l'innovation puisse transformer l'entreprise. Dans ce contexte, différents types de soutien sont accessibles aux entreprises d'économie sociale qui souhaitent former leurs travailleurs et améliorer leurs capacités professionnelles.



LA MUTUALISATION, UNE FORCE DES ENTREPRISES COLLECTIVES

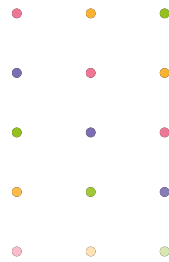
Les entreprises d'économie sociale, par leurs valeurs collectives, favorisent l'inter-collaboration, l'intercoopération et la mutualisation afin d'optimiser leur force de groupe. Ce travail collectif devient un outil puissant pour faire face à la concurrence et permettre à chaque entreprise collective de profiter de leviers de croissance et d'expertises regroupées dont elles ne pourraient bénéficier en agissant de façon isolée.

Plusieurs actifs et activités peuvent être mutualisés, par exemple les données, les logiciels et les plateformes numériques, le recrutement et la main-d'œuvre spécialisée, la promotion, la gestion, la commercialisation, l'approvisionnement, la recherche, le développement et l'innovation, les équipements ou les infrastructures.

Ces mutualisations peuvent prendre différentes formes telles que les projets communs, les partenariats d'affaires, les regroupements sectoriels ou les fédérations, les consortiums ou la création d'entreprise.

Afin de favoriser l'adoption de pratiques d'affaires innovantes dans les entreprises, le gouvernement :

- 11. implantera une nouvelle mesure pour financer la réalisation de projets innovants de mutualisation pour les entreprises d'économie sociale**, plus particulièrement ceux axés sur le développement de nouveaux modèles d'affaires, la planification et la préparation de grands projets numériques et les projets de regroupement d'activités ayant des retombées importantes. Une somme de 4,01 millions de dollars est accordée sur quatre ans pour cette mesure qui démarrera en 2021-2022;
- 12. mettra à contribution le Fonds Écoleader pour accompagner les entreprises d'économie sociale dans l'implantation de pratiques d'affaires écoresponsables**, telles que l'approvisionnement écoresponsable, la réduction des polluants et des gaz à effet de serre ainsi que l'augmentation de la recyclabilité des produits. Les relayers de l'écosystème de l'économie sociale seront invités à participer à la création de cohortes d'entreprises qui seront accompagnées dans leur démarche.



D'autres programmes sont accessibles aux entreprises d'économie sociale pour soutenir l'innovation et hausser les capacités professionnelles en emploi.

Le Programme innovation, qui s'adresse aux entreprises de tous les secteurs, permet de financer les projets visant l'innovation de produits ou procédés. Le programme Audit industrie 4.0 soutient l'accompagnement des entreprises pour la réalisation d'un diagnostic, d'un plan numérique ainsi que d'un plan de mise en œuvre. Le programme ESSOR peut fournir une aide financière pour l'acquisition d'équipements et de logiciels en vue de réaliser un projet numérique. Ces programmes sont établis par le MEI et administrés par Investissement Québec.

Pour la formation et la main-d'œuvre, les entreprises d'économie sociale ont accès aux différents programmes du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS). Par ailleurs, le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO-ÉSAC) continuera de définir les besoins en développement de la main-d'œuvre de ce secteur et de soutenir le développement des compétences à travers différentes initiatives.

2.2 STIMULER LA CAPITALISATION ET L'INVESTISSEMENT

Les entreprises collectives, pour assurer leur croissance à long terme, doivent investir sur une base continue dans leur développement. Elles doivent acquérir des immobilisations, mais aussi des technologies et des équipements de pointe pour hausser leur productivité et leur compétitivité. Or, ces entreprises, caractérisées par une structure de fonctionnement particulière et une finalité à la fois économique et sociale, ont un accès plus limité aux sources de financement traditionnelles.

Pour soutenir le développement des PME, le gouvernement du Québec a mis en place des mesures et des programmes favorisant l'investissement et l'amélioration de la productivité. Bien que les entreprises collectives aient accès à ces mesures et programmes, elles doivent pouvoir bénéficier également d'outils financiers souples et adaptés à leur mode de fonctionnement particulier. Le gouvernement du Québec a ainsi appuyé, au fil des années, le renforcement de l'écosystème de finance solidaire, qui a démontré sa capacité à soutenir le développement des entreprises collectives par un financement adapté à leurs besoins.

De plus, des mesures fiscales favorisant la capitalisation des coopératives par les membres et les travailleurs ont permis de fournir des sommes importantes qui ont servi au déploiement et à l'expansion des coopératives dans diverses sphères d'activité.

Enfin, un appui financier a été accordé pour permettre aux petites entreprises d'économie sociale de hausser leur mise de fonds et d'ainsi attirer les investisseurs traditionnels dans leurs projets d'immobilisation.

Ces mesures de soutien, facilitant la capitalisation et l'investissement des entreprises collectives, doivent se poursuivre ou être bonifiées.



UN ÉCOSYSTÈME FINANCIER FORT ET EN ÉVOLUTION

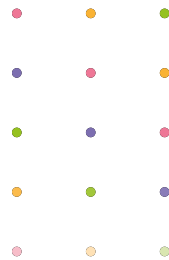
Au fil des années, l'écosystème de la finance solidaire s'est enrichi de nouveaux acteurs. Des produits financiers différenciés et variés ont été introduits pour joindre tant les petites, moyennes que grandes entreprises d'économie sociale afin de favoriser l'émergence et la croissance des entreprises collectives dans toutes les régions du Québec.

L'organisme Cap Finance joue un rôle de premier plan dans la concertation entre les principaux acteurs de la finance solidaire au Québec. Il contribue à la reconnaissance et au développement des compétences et de l'expertise du réseau. Avec leur vision d'ensemble et leur regard vers l'avenir, les membres de Cap Finance sont en mesure d'innover dans l'offre d'outils financiers pour permettre aux entreprises d'économie sociale de relever leurs défis actuels et futurs.

Cap Finance, le réseau de la finance solidaire et responsable, regroupe les acteurs suivants :

- Réseau d'investissement social du Québec (RISQ);
- Fiducie du Chantier de l'économie sociale;
- Caisse d'économie solidaire Desjardins;
- Desjardins Capital par le fonds ESSOR et Coopération;
- Fondation;
- Filaction;
- Fonds de solidarité FTQ;
- MicroEntreprendre;
- Investissement Québec, avec plus particulièrement le Programme de capitalisation des entreprises d'économie sociale (CAES), le Programme d'appui à la reprise collective d'entreprise (PARC) et le programme ESSOR.

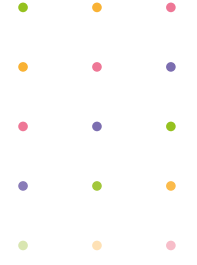
D'autres acteurs, notamment certaines MRC et villes, disposent également de fonds destinés aux entreprises d'économie sociale, une aide sous forme de prêts ou de subventions qui joue un rôle tout aussi essentiel.



Afin de faciliter la capitalisation et l'investissement des entreprises, le gouvernement :

13. **prolongera le Programme de capitalisation des entreprises d'économie sociale (CAES)**, qui fournit des prêts ou d'autres contributions remboursables permettant de faciliter la réalisation des projets de démarrage, d'expansion ou de consolidation. Un montant de 14 millions de dollars pourra ainsi être accordé aux entreprises sur cinq ans et générer des investissements totaux de près de 100 millions de dollars ;
14. **prolongera de deux ans le congé d'intérêts versés par la Fiducie du Chantier de l'économie sociale sur le prêt consenti en 2006**, ce qui représente un montant de 0,76 millions de dollars. Cette mesure s'ajoute à la recapitalisation de 10 millions de dollars effectuée par le gouvernement en 2019, somme rendue disponible à la Fiducie pour lui permettre de fournir du capital patient aux entreprises d'économie sociale pour les prochaines années. Ces interventions devraient générer des investissements totaux de l'ordre de 75 millions de dollars ;
15. **renouvellera le Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif (PIEC)** et y injectera 28,5 millions de dollars sur quatre ans (2021-2022 à 2024-2025). Ce programme finance l'acquisition, la construction ou la rénovation de bâtiments à vocation commerciale ou industrielle détenus ou utilisés par des entreprises d'économie sociale. Les modalités de gestion seront renouvelées, notamment pour inclure une participation des partenaires au processus de sélection des projets. Ce programme devrait soutenir 150 projets et générer des investissements totaux de près de 200 millions de dollars ;
16. **déployera des outils financiers adaptés pour la relance des entreprises d'économie sociale**. Le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) disposera de 11,5 millions de dollars pour l'appui au démarrage de projets, notamment dans les domaines prioritaires, pour la réalisation de projets en lien avec les priorités régionales ainsi que pour le soutien à la capitalisation et au fonds de roulement des entreprises ;
17. **mettra en place des initiatives pour approfondir et expérimenter des outils de financement participatif** (obligations communautaires, parts privilégiées, etc.) en vue de diversifier les sources de financement des entreprises d'économie sociale. Une somme de 500 000 \$ sur deux ans sera allouée à cette mesure de relance, soit pour les années 2020-2021 et 2021-2022.

Aux mesures citées précédemment s'ajoute un partenaire important auquel contribue le gouvernement du Québec, soit le Fonds Essor et Coopération de Desjardins qui fournit un appui financier aux coopératives. De plus, les mesures fiscales du Régime d'investissement coopératif et de la Ristourne à impôt différé soutiennent la capitalisation des coopératives admissibles.



Les entreprises collectives ont également accès à d'autres programmes gouvernementaux destinés aux entreprises, notamment le programme ESSOR et le Programme PME en action. Ceux-ci visent l'amélioration de la compétitivité des entreprises en finançant la préparation et la réalisation de projets d'investissement ainsi que l'implantation de pratiques d'affaires permettant des gains de productivité pour les entreprises.

De plus, au même titre que toute autre entreprise affectée par la crise sanitaire, les entreprises d'économie sociale peuvent bénéficier d'un soutien financier du Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE) ou du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME), selon l'ampleur de leurs besoins de financement.

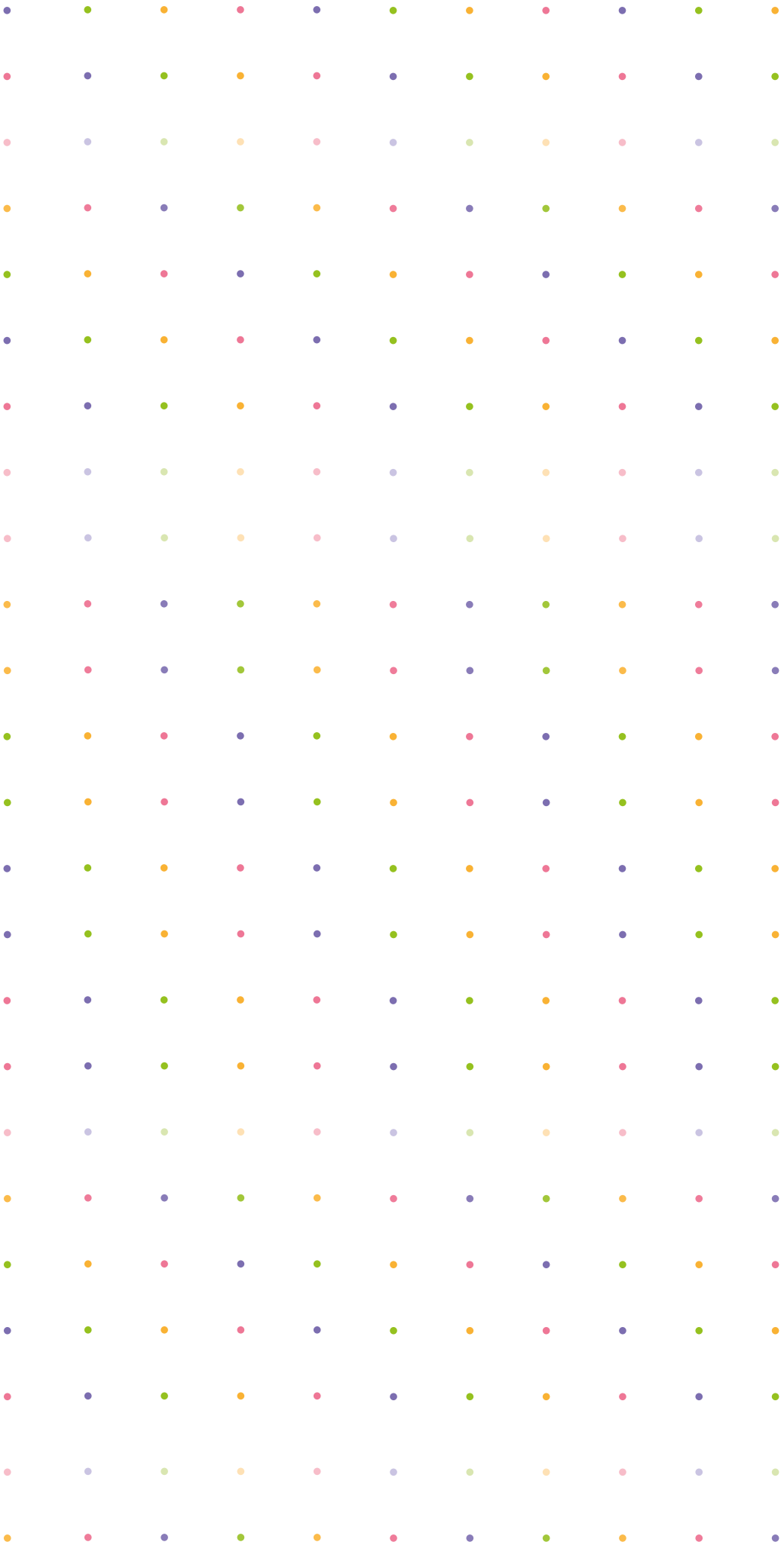
DES MESURES FISCALES D'APPUI À LA CAPITALISATION DES COOPÉRATIVES

Le gouvernement du Québec met à la disposition des coopératives des mesures fiscales favorisant la capitalisation de ces entreprises.

Le Régime d'investissement coopératif (RIC) encourage la capitalisation des coopératives en accordant, sous certaines conditions, un avantage fiscal aux membres et aux travailleurs qui acquièrent des parts privilégiées admissibles émises par une coopérative admissible. De 2013 à 2017, le RIC a permis aux coopératives de recueillir un total de 154 millions de dollars auprès de 5 600 membres ou travailleurs acquéreurs en moyenne par année.

La ristourne à impôt différé (RID) permet aux membres d'une coopérative ayant reçu une ristourne sous forme de parts privilégiées de reporter l'imposition de celles-ci jusqu'au moment de l'aliénation de ces parts. Le capital demeure ainsi au sein de l'entreprise plus longtemps et est réinvesti dans ses projets de développement.

Ces outils fiscaux ont démontré leur efficacité en matière d'aide à la capitalisation. Ils ont eu un effet marqué notamment dans les secteurs bioalimentaire, de la foresterie et des services ambulanciers. Dans le secteur bioalimentaire, par exemple, ces mesures ont contribué concrètement à la construction et à l'agrandissement d'usines, à l'acquisition d'entreprises privées au Québec et à l'extérieur ainsi qu'à l'élargissement des marchés d'exportation.



AXE 3





METTRE EN VALEUR L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF

3.1 SENSIBILISER LA POPULATION À L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF

En tant qu'entreprises démocratiques, créatrices de richesse collective et ancrées dans leur milieu, les entreprises d'économie sociale contribuent indéniablement au développement socioéconomique du Québec. Malgré la contribution importante de ce type d'entreprises, leurs caractéristiques distinctives sur le plan entrepreneurial demeurent souvent méconnues. Dans ce contexte, il est nécessaire de prendre des mesures afin de mettre en valeur ce modèle entrepreneurial comme moyen de créer de la richesse au bénéfice de tous, que ce soit par la création d'entreprises, par ses emplois de qualité et ses retombées positives pour les individus et les collectivités.

Le gouvernement continuera d'appuyer la valorisation de cette forme d'entrepreneuriat avec la participation des partenaires en économie sociale. En ce sens, le Chantier de l'économie sociale, les pôles d'économie sociale et le CQCM jouent un rôle central dans des activités visant à faire connaître et à mettre en valeur l'économie sociale.

De plus, une attention particulière sera accordée à la sensibilisation et à la formation auprès des jeunes et des acheteurs publics :

- Les valeurs collectives véhiculées par les entreprises d'économie sociale rejoignent celles de plusieurs jeunes¹⁶. Ceux-ci représentent un bassin de relève intéressant tant sur le plan de la gouvernance que du point de vue de la force de travail. Ainsi, les activités existantes en entrepreneuriat collectif jeunesse méritent d'être poursuivies, voire renforcées.
- Une meilleure connaissance et compréhension des particularités des entreprises d'économie sociale par les acheteurs publics municipaux et gouvernementaux permettrait de faciliter l'accès de ces entreprises à ces marchés importants.

Enfin, des démarches seront réalisées afin que les acteurs du développement économique local et régional ainsi que le personnel des ministères et organismes du gouvernement du Québec puissent parfaire leur compréhension de ce modèle entrepreneurial.

¹⁶ Source : Sondage réalisé par la firme Léger Marketing pour le compte du CQCM, septembre 2017.



Afin de mettre en valeur l'entrepreneuriat collectif, le gouvernement :

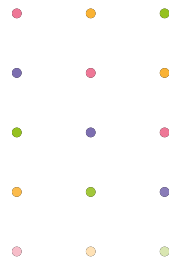
18. **poursuivra son appui financier au Chantier de l'économie sociale**, qui a pour mission de promouvoir l'économie sociale comme partie intégrante de l'économie plurielle du Québec. Une somme de 4,43 millions de dollars sur cinq ans est prévue pour cet organisme ;
19. **renouvellera les deux protocoles d'entente relatifs au fonctionnement des Fonds étudiants I et II** intervenus entre le gouvernement du Québec, le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec et la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec. Ces fonds permettent aux étudiants du secondaire, du collégial et de l'université d'acquérir des compétences entrepreneuriales en occupant un emploi d'été dans une entreprise d'économie sociale (Fonds I) ou une coopérative d'initiation à l'entrepreneuriat collectif (Fonds II). Plus de 1 200 jeunes pourraient bénéficier de cette mesure sur cinq ans.

Les Fonds étudiants pourront continuer de financer ces activités à partir des rendements de la capitalisation de 20 millions de dollars pour chaque fonds déjà fourni par les partenaires ;
20. **soutiendra le déploiement de la Stratégie de sensibilisation des acheteurs publics gouvernementaux et municipaux à l'approvisionnement auprès des entreprises d'économie sociale**. Celle-ci vise à mettre à la disposition des acheteurs publics gouvernementaux et municipaux des outils et de la formation. Elle vise également à soutenir des activités de promotion et de maillage des EÉS auprès des acheteurs. Un montant de 1,0 million de dollars est investi pour la mise en opération de cette stratégie.

LE CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Fondé en 1999, le Chantier de l'économie sociale est l'un des deux interlocuteurs privilégiés du gouvernement en matière d'économie sociale, avec le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM). Sa mission est de promouvoir l'économie sociale comme partie intégrante de l'économie plurielle du Québec et, ce faisant, de participer à la démocratisation de l'économie ainsi qu'à l'émergence de ce modèle de développement basé sur des valeurs de solidarité, d'équité et de transparence.

Le Chantier joue un rôle majeur dans la concertation des divers acteurs et partenaires de l'économie sociale sur les plans régional et national. Il veille à promouvoir l'économie sociale comme vecteur de changement social et économique. Il soutient la création de conditions et d'outils favorables à la consolidation, à l'expérimentation et au développement de nouveaux créneaux et projets en économie sociale (p. ex. outils financiers, commercialisation, recherche, transfert de connaissances, etc.). Enfin, il construit des alliances avec d'autres acteurs socioéconomiques et mouvements sociaux en faveur de ce modèle de développement, y compris sur la scène internationale.



LES ACHATS ET LES CONTRATS PUBLICS : UN LEVIER POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Les achats publics et les contrats publics représentent des milliards de dollars en valeur annuellement. Selon une étude de l'Espace de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable (ECPAR), entre 2012 et 2016, une somme de 619 millions de dollars de ces contrats, soit 0,8 %, a été octroyée à des entreprises d'économie sociale. Ce marché, qui relève des différents ordres de gouvernement, présente un potentiel de croissance pour l'économie sociale.

Par exemple, les achats publics sont un marché important pour les entreprises d'insertion et les entreprises de travail adapté. En choisissant d'acheter auprès de l'une de ces entreprises, les municipalités et l'État viennent soutenir l'emploi chez les personnes éloignées du marché du travail ou présentant des contraintes importantes à l'emploi. En plus, beaucoup de ces entreprises actives dans le secteur manufacturier veillent à la revalorisation des matières résiduelles et contribuent ainsi au développement de l'économie verte.

Les entreprises d'insertion et celles de travail adapté embauchent plus de 10 000 personnes dont plus de 7 000 bénéficient de mesures d'insertion ou d'adaptation. Elles exercent leurs activités dans des domaines comme le manufacturier, l'emballage et la manutention, l'entretien ménager, la récupération, l'alimentation, le commerce de détail ainsi que dans plusieurs autres secteurs.

Sources : collectif.qc.ca/le-ceiq/qui-sommes-nous/, 22 novembre 2020 ;
www.cqea.ca/a-propos/les-entreprises-adaptees-au-quebec, 22 novembre 2020.

De plus, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) favorisera la mise à contribution des milieux municipaux pour le développement de l'économie sociale dans le cadre de la mise en œuvre des fonds et des programmes de développement local et régional sous sa responsabilité. À cet effet, il utilisera ses documents de gestion pour sensibiliser les élus municipaux et les acteurs du développement local et régional aux avantages et aux occasions offertes par le secteur de l'économie sociale.

Enfin, le MEI réalisera des activités d'information et de formation pour le personnel des ministères et organismes concernés par l'appui aux entreprises d'économie sociale.

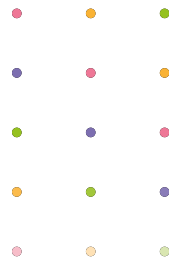


3.2 FACILITER L'ACQUISITION ET LE TRANSFERT DE CONNAISSANCES SUR LES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE

La production de statistiques officielles en économie sociale est essentielle pour orienter la prise de décision gouvernementale, mieux structurer et suivre les interventions, bien accompagner les entreprises dans leur croissance et mieux cibler les actions en tenant compte des différentes clientèles à desservir. Le premier portrait statistique a porté sur l'année 2016. Un nouveau portrait permettrait de suivre l'évolution de l'économie sociale au Québec.

Le transfert de connaissances sur l'économie sociale est également de première importance pour bien outiller les entreprises collectives, accentuer leurs capacités d'innovation, transformer leurs pratiques d'affaires et les positionner comme des acteurs essentiels à la vitalité socioéconomique du Québec. Ce transfert s'effectue par divers moyens comme la mise en liaison des chercheurs et praticiens, la réalisation de veilles stratégiques et la diffusion d'expériences porteuses en économie sociale. Ce transfert passe également par la production d'outils didactiques permettant de mieux présenter et expliquer les connaissances aux clientèles ciblées.

Du point de vue de la définition d'une entreprise d'économie sociale, l'expérience du précédent plan d'action a démontré certaines difficultés dans l'application des principes de la Loi sur l'économie sociale. Les ministères et organismes ont besoin de balises plus opérationnelles afin de bien distinguer ces entreprises.



Afin de faciliter l'acquisition et le transfert de connaissances sur les entreprises d'économie sociale, le gouvernement :

- 21. investira 1,0 million de dollars dans la réalisation du portrait statistique de l'économie sociale 2021**, lequel sera réalisé par l'Institut de la statistique du Québec. Cette étude permettra d'obtenir des indicateurs statistiques officiels et de mesurer l'évolution des entreprises d'économie sociale depuis cinq ans ;
- 22. appuiera les activités de liaison et de transfert de connaissances sur l'économie sociale de l'organisme Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS)**. Une somme pour le fonctionnement de 1,31 million de dollars est actuellement allouée à l'organisme pour les années 2020-2021 et 2021-2022 ;
- 23. soutiendra la création d'un centre d'excellence en économie sociale destiné à soutenir les initiatives issues des communautés d'expression anglaise**. À l'aide d'une somme de 1,25 million de dollars sur cinq ans provenant du SRQEA, ce centre mènera des activités de transfert d'expertise vers les communautés d'expression anglaise. Il fera aussi le lien avec les principales organisations de l'écosystème de l'économie sociale afin de mieux faire connaître le contexte d'affaires des entreprises d'économie sociale qui visent à servir les communautés d'expression anglaise du Québec ;
- 24. mettra en place un soutien financier pour des projets d'économie sociale et de développement économique inclusif dans le cadre de son action de solidarité internationale, pour la mobilité des experts québécois en économie sociale, et réciproquement, pour l'accueil de partenaires étrangers pour des séjours exploratoires au Québec**. Un budget de 1,5 million de dollars sera alloué sur une période de cinq ans par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF). Cette mesure favorisera le rayonnement international de l'expertise québécoise en économie sociale ;
- 25. élaborera un cadre de référence gouvernemental pour la qualification des entreprises aux mesures et aux programmes de soutien accessibles aux entreprises d'économie sociale**. Ce cadre précisera des critères opérationnels qui faciliteront la qualification des entreprises en tant qu'entreprises d'économie sociale par les ministères et organismes québécois.

De plus, le MRIF effectuera une veille stratégique en vue de promouvoir et de faire rayonner l'expertise québécoise en matière d'économie sociale sur la scène internationale. Cette initiative permettra de s'alimenter de la réflexion internationale sur les entreprises d'économie sociale menée à l'OCDE de même qu'elle permettra de s'inspirer des bonnes pratiques d'économie sociale observées dans d'autres contextes, pays et régions.

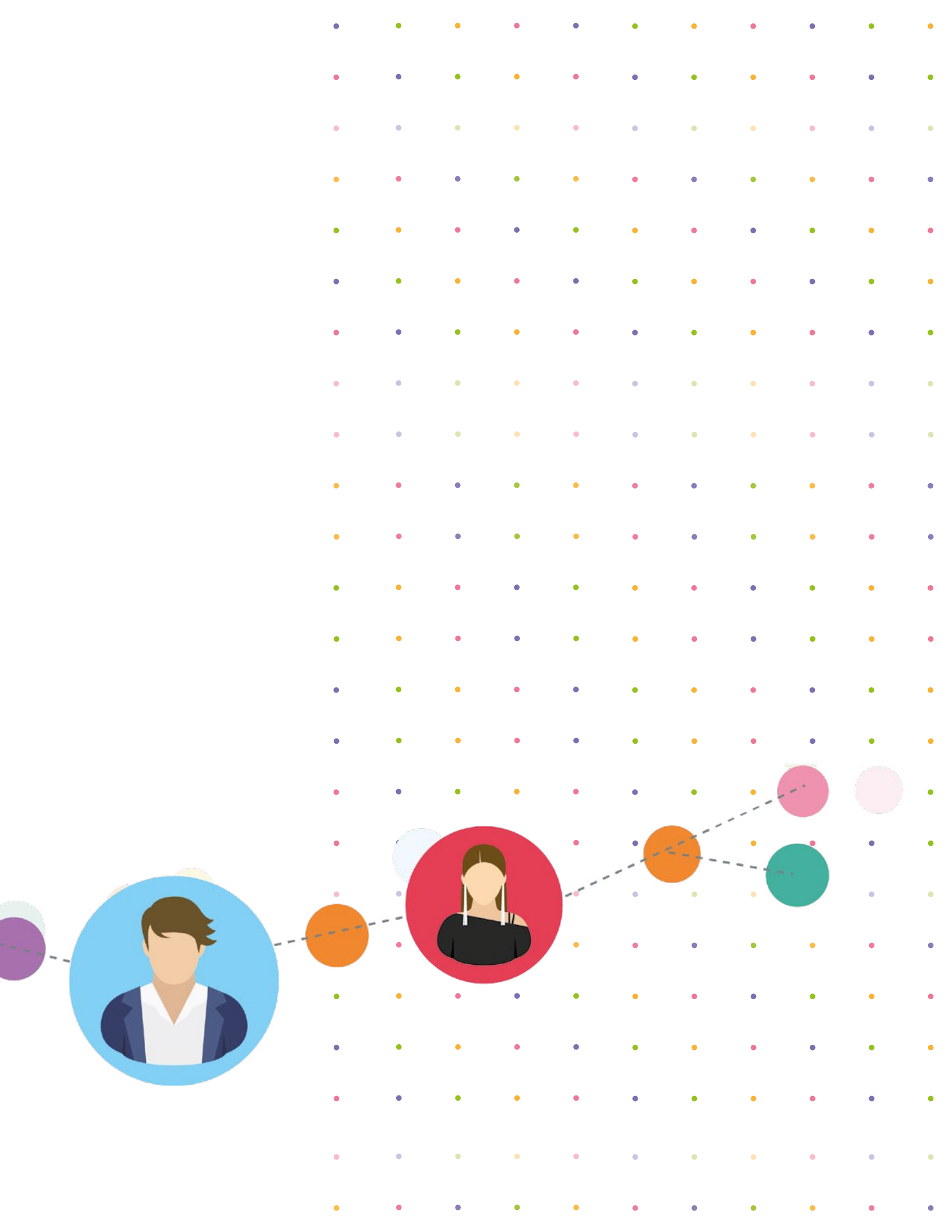


TERRITOIRES INNOVANTS EN ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (TIESS)

Cet organisme de liaison et de transfert a pour mission d’inventorier, d’éclairer et de systématiser les innovations expérimentées par les acteurs de l’économie sociale et d’en favoriser la diffusion et l’appropriation ailleurs sur le territoire. Il réunit les grands réseaux de l’économie sociale et des universités, des cégeps et des centres de recherche.

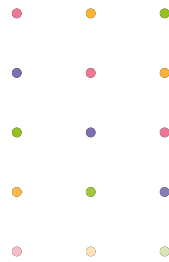
Par son approche du transfert, le TIESS mise sur la coconstruction des connaissances en reconnaissant que les connaissances théoriques et pratiques se valent et se complètent. L’organisme met en relation des chercheurs et des praticiens (liaison) sur la base d’un travail de veille continu. L’objectif est l’appropriation des connaissances dans la pratique des organismes de soutien et des entreprises d’économie sociale. À ce titre, le TIESS contribue au développement des territoires du Québec.

L’action du TIESS est solidement ancrée dans l’écosystème de l’économie sociale et de l’innovation sociale tant sur le plan régional que national afin de s’orienter sur les grands enjeux et les défis de l’heure. Différents enjeux sont abordés par le TIESS et ils évoluent dans le temps en fonction des besoins. Au cours des dernières années, l’organisme a réalisé des travaux concernant notamment le changement d’échelle pour favoriser la croissance des entreprises, l’évaluation d’impact social, les nouvelles avenues de financement dont les obligations communautaires, la transition socioécologique et la sécurité alimentaire.





COORDINATION ET ÉVALUATION DE L'INTERVENTION PUBLIQUE



Le MEI a la responsabilité de coordonner l'action gouvernementale en matière d'économie sociale ainsi que d'élaborer et d'assurer le suivi du Plan d'action gouvernemental en économie sociale. Ce plan d'action a été préparé en collaboration avec les ministères et organismes concernés par l'économie sociale, après consultation de la Table des partenaires en économie sociale. Le MEI entend assurer la concertation et l'harmonisation de l'action gouvernementale par le biais de deux instances : la Table des partenaires en économie sociale et le Comité interministériel en économie sociale.

LA TABLE DES PARTENAIRES EN ÉCONOMIE SOCIALE

Cette instance a été instaurée par la Loi sur l'économie sociale. La Table des partenaires en économie sociale se veut une instance de dialogue qui se compose de représentants issus des organisations les plus directement concernées par l'économie sociale aux échelles gouvernementale, nationale et régionale. Elle est présidée par le ministre de l'Économie et de l'Innovation et comprend les membres suivants :

Les interlocuteurs privilégiés du gouvernement en économie sociale :

- Chantier de l'économie sociale;
- Conseil québécois de la coopération et de la mutualité.

Des représentants d'organismes municipaux et régionaux :

- Pôles d'économie sociale;
- Coopérative de développement régional du Québec;
- Fédération québécoise des municipalités;
- Union des municipalités du Québec.

D'autres organismes peuvent être invités à siéger ponctuellement à la Table lorsqu'ils détiennent une expertise susceptible de faire avancer les travaux.



Le mandat de la Table des partenaires en économie sociale est le suivant :

- Conseiller le ministre dans la mise en œuvre de la Loi sur l'économie sociale, son suivi et son évaluation.
- Conseiller le ministre dans la mise en œuvre du plan d'action, son suivi et son évaluation.
- Assurer la cohérence des actions menées par les partenaires de la Table avec celles du gouvernement.
- Promouvoir l'économie sociale.
- Conseiller le ministre sur toute autre question d'économie sociale.

LE COMITÉ INTERMINISTÉRIEL EN ÉCONOMIE SOCIALE

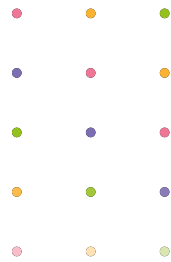
Le Comité interministériel en économie sociale est formé de représentants d'une vingtaine de ministères et organismes du gouvernement du Québec concernés par le domaine. Il permet d'assurer l'harmonisation des interventions gouvernementales en économie sociale, qu'il s'agisse de mesures intégrées au plan d'action ou de programmes administrés par les ministères ou organismes qui ont des retombées sur les entreprises d'économie sociale. Le Comité permet également à ses membres de partager leurs expertises sectorielles et d'actualiser leurs connaissances en économie sociale.

Un mécanisme annuel de reddition de comptes sera mis en place en collaboration avec les ministères et organismes afin d'améliorer le suivi des actions gouvernementales en matière d'économie sociale et de mettre en valeur les initiatives réalisées en ce domaine.

LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU PLAN D'ACTION

D'une part, le suivi des mesures du plan d'action sera coordonné par le MEI, tout au long de son déploiement. Il rendra compte annuellement de la mise en œuvre opérationnelle des actions du plan par un mécanisme de suivi souple intégrant les objectifs et les cibles du plan d'action. D'autre part, le suivi plus global du plan d'action sera effectué par le Comité interministériel en économie sociale et la Table des partenaires en économie sociale.

Le bilan de la mise en œuvre du plan d'action sera réalisé à l'automne 2023, soit 18 mois avant la fin de la période couverte par le plan, afin de témoigner de l'avancement des actions et de l'atteinte des cibles ainsi que pour apporter des ajustements le cas échéant. Une évaluation finale du plan d'action sera effectuée en 2025 afin de rendre compte des mesures réalisées et de documenter leur effet. Cet exercice sera accompli par le MEI, avec la collaboration d'un comité d'évaluation formé des principales parties prenantes au plan d'action.



CONCLUSION

Le PAGES 2020-2025 injectera 137 millions de dollars au cours des cinq prochaines années, afin de soutenir le développement de produits et services par les entreprises d'économie sociale au bénéfice de la population québécoise. Il permettra de donner un grand élan à l'entrepreneuriat collectif qui réunit et mobilise les forces vives des milieux pour répondre à divers besoins. Les entreprises d'économie sociale sont créatrices d'activités économiques et d'emplois, elles favorisent un meilleur partage de la richesse créée et elles répondent aux besoins des individus et des collectivités.

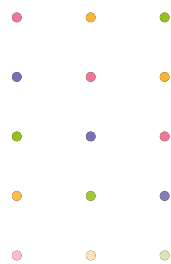
Par ce plan d'action, le gouvernement entend mettre pleinement à contribution l'entrepreneuriat collectif en tant que solution novatrice et rassembleuse à divers grands défis du Québec pour les prochaines années, notamment le virage vers l'économie verte, l'innovation, le défi démographique et l'autonomie alimentaire. Il mise également sur les entreprises d'économie sociale pour participer activement à la relance de l'économie de l'ensemble des régions.

Les entreprises d'économie sociale, à l'instar des entreprises traditionnelles du Québec, doivent adapter leurs pratiques pour répondre au nouveau contexte économique et social. Le plan d'action 2020-2025 met de l'avant divers outils et mesures pour appuyer ces entreprises dans leur émergence, leur expansion et leur diversification. Il propose une approche intégrée et dynamique d'accompagnement spécialisé afin de favoriser leur développement. À l'aide de mesures s'inspirant des meilleures pratiques mondiales en matière de soutien à l'entrepreneuriat collectif, ce plan d'action vise, en définitive, à ce que les entreprises d'économie sociale du Québec occupent une plus grande place dans leur milieu et contribuent davantage au développement de la société québécoise tout en répondant aux besoins de la population.

ANNEXE 1

TABLEAU RÉCAPITULATIF
DES MESURES DU PLAN D'ACTION

	MESURES	Budget 5 ans (M\$)
1.	Appuyer les entreprises d'économie sociale dans leur réponse aux besoins des individus et des collectivités	
1.1	Renforcer le continuum de services d'accompagnement	
1.	Poursuivre le soutien aux pôles d'économie sociale.	12,10
2.	Créer une mesure pour financer des projets pilotes de collaboration entre les pôles d'économie sociale et la Coopérative de développement régional du Québec pour établir les besoins, accélérer l'émergence de projets et dispenser de l'aide technique aux OBNL.	4,15
3.	Renouveler l'Entente de partenariat pour le développement des coopératives.	24,62
4.	Mettre en place une initiative d'accompagnement adapté pour les entreprises d'économie sociale émergeant des communautés d'expression anglaise.	0,55
5.	Financer une partie des coûts d'accès à un accompagnement technique spécialisé par des consultants externes.	5,00
1.2	Accentuer la reprise collective d'entreprises	
6.	Renouveler le Programme de soutien à la reprise collective (PSRC).	1,00
7.	Assouplir le Programme d'appui à la reprise collective d'entreprises (PARC).	-
8.	Évaluer la faisabilité de créer un Fonds d'acquisition temporaire d'entreprises destiné à la reprise collective.	-



	MESURES	Budget 5 ans (M\$)
1.3	Intensifier le développement de secteurs stratégiques	
9.	Mettre en place une mesure d'appui au développement de secteurs stratégiques pour l'entrepreneuriat collectif.	5,00
10.	Soutenir le secteur des services d'aide à domicile par l'appui à la formation de préposés d'aide à domicile.	4,70
2.	Innovier et investir en misant sur les forces des entreprises d'économie sociale	
2.1	Accroître l'adoption de pratiques d'affaires innovantes	
11.	Implanter une nouvelle mesure pour le financement de projets innovants de mutualisation.	4,01
12.	Mettre à contribution le Fonds Écoleader pour accompagner les entreprises dans l'implantation de pratiques d'affaires écoresponsables.	-
2.2	Stimuler la capitalisation et l'investissement	
13.	Prolonger le Programme de capitalisation des entreprises d'économie sociale (CAES).	14,00
14.	Prolonger le congé d'intérêts à la Fiducie du Chantier de l'économie sociale et investir le montant de recapitalisation de 10 millions de dollars octroyé en 2019.	10,76
15.	Injecter de nouvelles sommes dans le Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif (PIEC).	28,50
16.	Développer des outils financiers adaptés à la relance des entreprises d'économie sociale par le RISQ.	11,50
17.	Mettre en place des initiatives pour approfondir et expérimenter des outils de financement participatif.	0,50

	MESURES	Budget 5 ans (M\$)
3.	Mettre en valeur l'entrepreneuriat collectif	
3.1	Sensibiliser la population à l'entrepreneuriat collectif	
18.	Apporter un appui financier au Chantier de l'économie sociale.	4,43
19.	Renouveler les deux protocoles d'entente relatifs aux Fonds Étudiants I et II visant la création d'emplois d'été étudiants et l'apprentissage de l'entrepreneuriat collectif.	-
20.	Soutenir le déploiement de la Stratégie de sensibilisation des acheteurs publics gouvernementaux et municipaux à l'approvisionnement auprès des entreprises d'économie sociale.	1,00
3.2	Faciliter l'acquisition et le transfert de connaissances sur les entreprises d'économie sociale	
21.	Investir dans la réalisation du portrait statistique de l'économie sociale 2021.	1,00
22.	Appuyer les activités de liaison et de transfert de connaissances sur l'économie sociale de l'organisme Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS).	1,31
23.	Soutenir la création d'un centre d'excellence en économie sociale destiné à soutenir les initiatives issues des communautés d'expression anglaise.	1,25
24.	Soutenir le rayonnement international de l'expertise québécoise en économie sociale.	1,50
25.	Élaborer un cadre de référence gouvernemental pour la qualification des entreprises aux mesures et aux programmes de soutien accessibles aux entreprises d'économie sociale.	-
TOTAL		136,88



ANNEXE 2

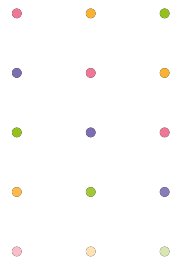
LES SECTEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE¹⁷

Enseignement, services de garde et assistance sociale 2 512 entreprises 3 567 M\$ de revenus 58 462 emplois	Les services à l'enfance, à la jeunesse, aux personnes âgées et aux personnes ayant une incapacité; des garderies, divers types d'écoles spécialisées, des services de soutien à l'enseignement; des services communautaires d'hébergement, des services de secours, etc.
Habitation et location 1 553 entreprises 461 M\$ de revenus 1 278 emplois	Les services relatifs à l'habitation et à l'immobilier ainsi que les services de location divers; beaucoup d'entreprises sont vouées au logement social.
Arts, culture et médias 1 124 entreprises 954 M\$ de revenus 15 994 emplois	Les médias (revues, journaux, radios ou télévisions communautaires, médias Web), des organismes qui produisent ou diffusent des spectacles, des œuvres audiovisuelles, des festivals, des expositions; des compagnies de théâtre, de danse, de musique, de cirque ou d'autres arts de la scène; des bibliothèques, des centres d'interprétation; des organismes voués au patrimoine, etc.
Loisirs et tourisme 1 116 entreprises 468 M\$ de revenus 17 538 emplois	Les entreprises liées aux sports ou aux arts pratiqués en amateur, au plein air ou au jeu; l'exploitation d'équipements ou d'installations comme des marinas, des piscines, des gymnases, des centres de sports récréatifs, des centres de loisirs, des bases de plein air; de services d'hébergement touristique, de campings, de camps de vacances, etc.
Commerce de détail, services de proximité et télécommunications 584 entreprises 1 700 M\$ de revenus 11 197 emplois	Tous les commerces de détail (épiceries, dépanneurs, quincailleries, librairies, etc.), de même que les restaurants, traiteurs, cantines et autres services de restauration et de débits de boisson. Le secteur inclut les services de télécommunication (téléphonie, câblodistribution, accès à Internet).

17 Source : Institut de la statistique du Québec, *L'économie sociale au Québec - Portrait statistique 2016*, avril 2019.



Services professionnels 569 entreprises 1 036 M\$ de revenus 11 894 emplois	Les entreprises offrant des services professionnels, techniques ou administratifs tels que les services d'entrepreneurs en construction, d'entretien de bâtiments ou d'équipements; les services de comptabilité, de conseil en gestion, de gestion d'entreprises, etc.; les services informatiques, juridiques, administratifs; les services de design, etc.
Services à la personne 514 entreprises 705 M\$ de revenus 12 557 emplois	Les services d'entretien domestique, de réparation ou d'entretien; de soins relatifs à la santé, d'ambulance, de services de santé à domicile; les centres de soins et les résidences spécialisés; les services personnels tels que la coiffure et la massothérapie; les services funéraires, etc.
Finance et assurances 389 entreprises 21 279 M\$ de revenus 45 200 emplois	Les services d'investissement et d'épargne, les caisses populaires, les mutuelles d'assurance, les fonds de travailleurs et d'autres services financiers.
Bioalimentaire et foresterie 320 entreprises 15 559 M\$ de revenus 21 478 emplois	Les activités liées à l'agriculture, à la fabrication d'aliments, à la foresterie, à la chasse ou à la pêche. Sont notamment inclus : les cultures agricoles, l'élevage et l'aquaculture, l'aménagement forestier, la fabrication et le conditionnement d'aliments et de boissons, de même que le commerce de gros de produits agricoles, de produits alimentaires ou de boissons.
Transport et gestion de matières résiduelles 164 entreprises 496 M\$ de revenus 1 985 emplois	Les services de collecte, de traitement et d'élimination des déchets, les services d'assainissement, les services de récupération de matériaux, les transports de personnes ou de marchandises, de même que les services d'entreposage ou de messagerie.



Secteur manufacturier 65 entreprises 131 M\$ de revenus 2 789 emplois	Les entreprises qui fabriquent des biens autres que des aliments : vêtements, papier, meubles, machines ou appareils, composants d'appareils, matériel de transport, produits chimiques, métalliques ou minéraux, textiles, impressions, etc.
Organisations civiques et sociales 2 179 entreprises 1 364 M\$ de revenus 19 062 emplois	Toutes sortes d'associations, par exemple des associations régionales ou sectorielles, des associations de propriétaires, des sociétés d'histoire, des organisations de défense de droits, des sociétés de protection des animaux ou de milieux naturels et divers groupes de citoyens.
Entreprises des autres secteurs économiques 69 entreprises 63 M\$ de revenus 547 emplois	Entreprises d'économie sociale non classées ailleurs, comme des entreprises tirant leurs revenus de la production ou de la distribution d'énergies diverses ou de la gestion de réseaux d'aqueduc. Ce groupe inclut des entreprises qui ont de multiples sources de revenus, dont aucune ne domine systématiquement.
AU TOTAL 11 157 entreprises 47 783 M\$ de revenus 219 982 emplois	



ANNEXE 3

CONSULTATIONS MENÉES DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION

Une large consultation a été réalisée par le MEI auprès de ses partenaires afin d'actualiser, de renforcer et de maintenir dans le temps l'appui du gouvernement pour favoriser la pleine contribution des entreprises d'économie sociale à l'économie québécoise. La Table des partenaires en économie sociale a pris part à toutes les étapes d'élaboration du plan d'action.

Trois moyens ont été mis en place pour favoriser la participation d'un plus grand nombre de personnes et d'organisations intéressées sur une période d'environ trois mois, à l'aide d'un document de consultation¹⁸ :

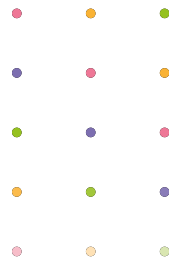
- Des rencontres en présentiel.
- Une consultation en ligne¹⁹.
- Un appel de mémoires.

Cinq thèmes centraux, retenus avec les grands partenaires du gouvernement à la Table des partenaires en économie sociale, ont guidé la consultation :

- La vitalité des territoires et des régions.
- L'investissement et la croissance des entreprises.
- L'innovation et le virage numérique.
- L'attractivité de l'entrepreneuriat collectif pour la création d'entreprises et la main-d'œuvre.
- Les services d'accompagnement et de financement fournis par l'écosystème de l'économie sociale.

18 La consultation s'est déroulée du mois d'avril au mois de juillet 2019. Intitulée *Réaliser le plein potentiel de l'économie sociale*, le document de consultation a été largement diffusé.

19 La consultation en ligne s'est tenue du 10 juin au 19 juillet 2019, à l'aide d'un questionnaire électronique.

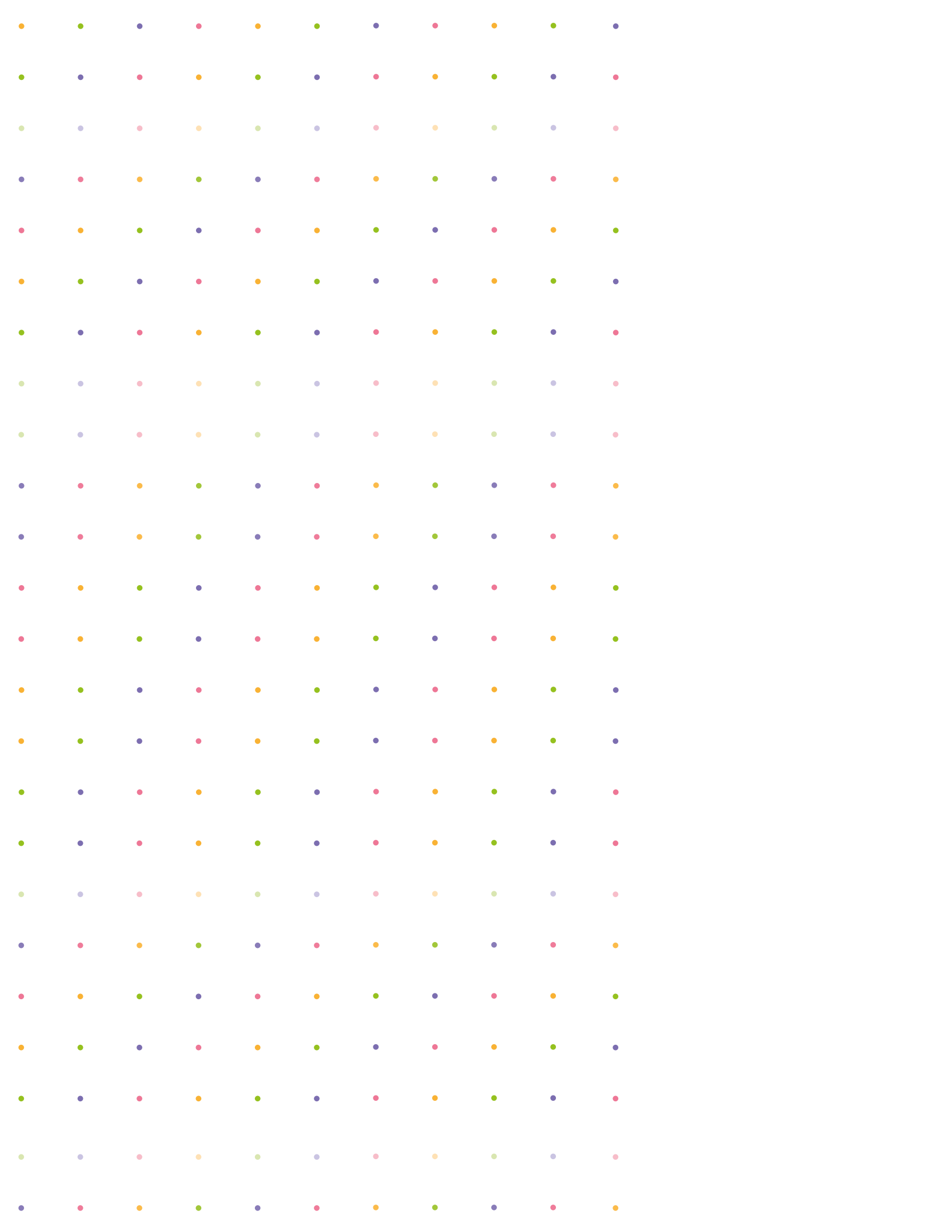


Finalement, la consultation a permis de recueillir les idées et propositions de près de 200 personnes et organisations²⁰. Plus particulièrement :

- 86 personnes ont été rencontrées (représentant 60 organisations).
- 88 questionnaires ont été remplis et acheminés (dont 69 % représentent une organisation et 31 % des individus).
- 11 mémoires ont été reçus.

Dans l'ensemble, les participants offraient une bonne représentativité des entreprises d'économie sociale (près de la moitié d'entre eux provenaient des entreprises) et des autres acteurs en économie sociale au Québec. En outre, les organisations participantes étaient réparties dans les différentes régions du Québec et 16 % d'entre elles intervenaient sur l'ensemble du territoire québécois.

20 Il peut y avoir un double compte en raison de la participation de certaines personnes à plus d'un moyen de consultation.



**Économie
et Innovation**

Québec

